

30 avril 2020

**Séance plénière  
du Conseil départemental**

**Décision  
modificative n° 1**

**PROCÈS-VERBAL**





# SOMMAIRE

---

## Commission Finances, Ressources et Administration générale

1	<b>Modalités d'organisation de la session</b>	10
2	<b>Les délégations au Président du Conseil départemental</b>	10
3	<b>Plan de soutien départemental</b>	12
4	<b>Le projet de Décision modificative n°1</b>	38



*La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.*

Secrétaire de séance : Mme Véronique Cantin.

M. Sasso, excusé, donne pouvoir à Mme Rivron.

Le quorum est atteint.

**M. Le PRÉSIDENT.** La séance est ouverte.

### **DISCOURS INTRODUCTIF DE M. LE MÈNER, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE**

**M. Le PRÉSIDENT.** Mes chers collègues, cette session du Conseil départemental est exceptionnelle à plus d'un titre.

Elle l'est d'abord par ses modalités de réunion et de débat que nous avons choisies. En effet, pour la première fois, nous sommes tous réunis par le biais d'une vidéoconférence. Ce système s'appuie évidemment en partie sur le réseau numérique Très Haut Débit que nous avons initié, construit et au déploiement duquel notre collectivité a largement contribué, en lien avec nos partenaires intercommunaux.

Elle l'est aussi pour les raisons qui nous ont conduits à adopter ce système : la crise sanitaire que traverse notre pays et qui nous impose, comme à l'ensemble de l'administration départementale, que je salue et que je remercie de nous permettre de nous réunir ce matin, et de la population sarthoise, le respect du dispositif de confinement, décidé par l'État dans le cadre du décret du 16 mars 2020 et de la loi d'urgence sanitaire.

J'ai souhaité que ces mesures soient appliquées strictement.

Avant tout destinées à éviter une trop rapide propagation du virus et l'engorgement des services d'urgences de nos hôpitaux, elles ne sont en effet pleinement efficaces que si chacun d'entre nous – et je sais que vous y êtes attentifs – nous les respecte à la lettre.

La seule exception à cette règle concerne les agents dont l'activité est nécessaire à la continuité du service public et, plus généralement, des métiers dont la nature présente un caractère indispensable au bon fonctionnement de nos institutions.

À ce titre, au nom de nous tous, de notre collectivité départementale, je tiens à rendre un hommage très chaleureux à l'ensemble des personnels médicaux, infirmiers et soignants.

Dans les centres hospitaliers, les établissements médico-sociaux mais aussi les cabinets de ville, tous luttent au quotidien et en première ligne pour prévenir et contenir la progression du virus et guérir ceux de nos concitoyens qui en sont atteints.

Leur action collective a permis de juguler la propagation de la pandémie et le nombre de cas graves – sans doute mieux qu'ailleurs si l'on en juge par les chiffres de la contamination région par région qui ont été

régulièrement publiés. Je souhaite cependant saluer la mémoire des 55 Sarthois qui ont été emportés par le Covid-19.

Il nous appartient désormais, collectivement, de tirer les leçons de cette grave crise sanitaire et de faire en sorte de nous prémunir ensemble de ses conséquences économiques et sociales.

La lutte contre la pandémie semble avoir pris au dépourvu une grande partie de l'appareil de l'État et mis en avant, au contraire, la réactivité des collectivités territoriales pour pallier les manques avérés des dispositifs nationaux, répondre à certains des besoins les plus élémentaires, mais aussi en termes de transmission de l'information à destination de tous nos concitoyens.

Si elle a démontré les risques que font courir à notre pays les conséquences de la désindustrialisation, si elle a souligné les limites de notre système de santé, elle signe également au niveau local l'échec flagrant de la déconcentration.

Une politique dont nous avons pu réaliser qu'elle ne fait que reproduire au niveau local les travers de l'administration centrale, comme ses logiques procédurales et comptables.

Le Président de la République a évoqué, peut-être un peu légèrement, le mot de « guerre ». Tout l'art de la guerre revient précisément à concilier l'application d'une stratégie déterminée à l'aide de tactiques s'adaptant aux circonstances, au terrain ou à l'adversaire. Force est de constater que nous n'avons eu ni l'une ni l'autre, le confinement tenant lieu de ligne Maginot.

Le front sanitaire n'a heureusement pas rompu. Mais nous le devons d'abord au courage des soignants qui ont œuvré en première ligne. Ensuite, à l'engagement des acteurs locaux assurant le deuxième rideau économique et social. Probablement beaucoup moins aux quelques fulgurances de l'état-major, plutôt qu'aux prouesses de l'intendance !

Mes chers collègues, cette crise a mis au jour les limites de la centralisation. Il sera donc grand temps, à l'issue de la crise, de redonner toute sa place à la décentralisation et aux collectivités locales qui en sont le moteur.

Nous avons entrepris une réflexion en ce sens avant la crise, avec le lancement des États Généraux de la Sarthe, notre conférence des territoires qui devait se tenir au printemps. Nous la reprendrons dès que possible, dès que les échéances à venir nous en laisseront la possibilité.

Alors que le déconfinement est désormais annoncé pour le 11 mai, le contour des stratégies d'accompagnement conçues par le Gouvernement est encore flou.

Grâce à sa connaissance précise du terrain et des acteurs locaux, le Conseil départemental a été présent aux côtés des Sarthois pendant toute la période de la crise sanitaire, en agissant, vous le savez, avec disponibilité et efficacité.

Nos agents n'ont pas ménagé leurs efforts et je tiens également à les féliciter très chaleureusement pour leur engagement, qui s'inscrit pleinement dans nos missions de service public.

Nous allons continuer à accompagner les Sarthois tout au long du processus de déconfinement, en facilitant la reprise d'activité, en aidant les entreprises et leurs salariés dans le cadre de notre champ de compétences.

Grâce à notre maître mot, la proximité, nous réaffirmerons notre présence aux côtés des plus fragiles, dans le domaine de l'enfance, du handicap, des personnes âgées ou encore des personnes éloignées de l'emploi ou du logement...

Face à la crise économique et sociale qui s'annonce, le Département est aujourd'hui plus que jamais le chef de file de la solidarité territoriale. Une mission qui s'est intensifiée au cœur de l'urgence sanitaire, où le sens

de la solidarité est devenu une nécessité. Une mission qui perdurera au-delà, car la raison d'être d'une collectivité, c'est avant tout être au service de tous. C'est tout le sens du plan de soutien qui vous est aujourd'hui présenté. Au travers de multiples initiatives, qui touchent l'ensemble des domaines dont notre collectivité assure la responsabilité.

Mes chers collègues, la crise que nous traversons a démarré comme un sprint et se finira comme un marathon. Cette course de fond, le Département est armé pour l'affronter. Les efforts réalisés ces dernières années par notre collectivité l'ont en effet rendue plus solide. Il nous restera cependant à appréhender les effets de la réforme des finances locales qui devrait entrer en vigueur l'an prochain.

J'espère que le Gouvernement tiendra ses engagements en termes de maintien des dotations. Je souhaite que les produits des DMTO et de la TVA – qui constituent désormais l'une des pierres angulaires de nos ressources – ne soient pas trop durement impactés par les conséquences de la crise. Et nous étudierons ensemble les différentes hypothèses lors de cette réunion et suivrons avec attention l'évolution de nos ressources au cours de nos prochaines sessions.

Le Département est aujourd'hui, peut-être plus encore qu'hier, le garant des solidarités : des solidarités humaines, des solidarités économiques, des solidarités territoriales. Elles constituent un tout, dont nous sommes aujourd'hui tous responsables.

Responsables, nous le serons également en matière financière. Nos politiques d'aide et de soutien devront se faire en adéquation avec nos ressources, mais également en coordination avec les dispositifs mis en place par nos collectivités partenaires.

Cette exigence de responsabilité, je souhaite également que l'État en fasse preuve : en admettant ses défaillances lors des semaines écoulées et en en tirant les leçons qui s'imposent.

En écoutant les acteurs de terrain, au premier rang desquels les élus locaux, qui n'ont pas vocation à se transformer en prestataires de services de l'administration. En n'oubliant pas sa mission d'architecte de la solidarité et de l'économie nationale. En définissant enfin un cap clair, net et précis pour les semaines et les mois à venir, que tous les Français attendent.

Mes chers collègues, durant cette session nous reviendrons, ensemble, sur les nombreuses mesures d'urgence déjà prises par notre collectivité pour répondre en temps réel aux problématiques multiples induites par le confinement.

Elle nous permettra également de vous présenter le plan de soutien destiné à accompagner les Sarthois pendant la période de déconfinement qui s'ouvre et à faciliter la reprise économique.

Elle est également destinée à échanger sur les enseignements à tirer de cette crise et les perspectives que celle-ci dessine pour notre collectivité départementale et pour tous les habitants.

Elle sera enfin l'occasion de démontrer, s'il en était encore besoin, qu'au-delà des mots, « le Département est, chaque jour, toujours plus proche de tous les Sarthois ».

Je vous remercie de votre attention.

Le débat est ouvert.

**M. PETIT-LASSAY.** Mes chers collègues, face à la crise sanitaire sans précédent que traversent actuellement la France et le monde, les Élus du Groupe de Gauche et Républicain du Conseil départemental souhaitent prendre toute leur part au travail collectif et être force de proposition pour contribuer à de nouvelles actions et politiques départementales. Nous entendons le faire en restant fidèles à nos valeurs et en nous fixant quelques priorités simples : la protection de la santé des Sarthoises et des Sarthois, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales renforcées par la crise, la sauvegarde des emplois et des revenus des salariés et indépendants, tout cela en mettant en avant la nécessité de changer de modèle de développement pour prendre pleinement en compte les enjeux de la transition écologique et énergétique qui n'est pas seulement un sujet pour demain mais qui doit aussi guider notre action ici et maintenant.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de maintenir le fonctionnement démocratique de l'Assemblée départementale en cette période troublée de confinement. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un gage d'efficacité pour la collectivité et d'une meilleure adéquation avec les besoins et les manques qui s'expriment dans nos territoires où nous sommes tous à pied d'œuvre auprès de nos concitoyens.

Nous sommes convaincus que la gestion au jour le jour de la crise sanitaire mobilise totalement le Conseil départemental avec notamment la question clé de la fourniture d'équipements de protection en priorité au personnel soignant et l'accompagnement des personnes, à celles et ceux qui restent exposés dans le cadre de leur activité professionnelle mais aussi à l'ensemble de la population dans la mesure du possible au plus vite et en vue du déconfinement.

Il nous paraît tout d'abord essentiel de porter la plus grande attention à la situation des jeunes Sarthois, particulièrement impactés par cette crise dans le cadre de leur scolarité, de leurs études ou de leur entrée dans la vie active.

Le domaine de l'économie et de l'emploi est sévèrement touché par la crise du coronavirus et ses conséquences. Tout doit être mis en œuvre pour pallier les dégâts causés à l'emploi en protégeant et en accompagnant les salariés, les entreprises et les personnes à la recherche d'emploi.

Nous sommes, par ailleurs, profondément convaincus que résister à la crise et préparer l'après ne sera possible que dans le cadre d'une solidarité entre les collectivités et territoires et des mécanismes de péréquation efficace.

Notre attention doit être portée sur les personnes en difficulté, à savoir les publics fragiles, précaires, les personnes âgées isolées ou en situation de handicap, les personnes sans domicile fixe, les femmes et enfants victimes de violences domestiques, les personnes migrantes et/ou sans papiers vivant en situation de précarité pour qui la pandémie et le confinement viennent aggraver les difficultés qu'elles vivent déjà au quotidien.

Nous sommes également mobilisés face au risque que fait porter la crise actuelle sur la pérennité de l'ensemble du monde associatif et des structures collectives dans tous les domaines : culturel, sportif et solidarité en priorité mais aussi dans le champ environnemental et économique.

Au nom du Groupe, je voudrais remercier et féliciter l'ensemble des agents de notre collectivité départementale pour leur engagement et leur action de solidarité auprès de nos concitoyens sarthois.

Dans le débat qui s'ouvre, nous interrogerons sur les actions envisagées pour la sortie du confinement, des demandes de précision sur les méthodologies en particulier sur le retour des collégiens dans leurs établissements, sur le transport des élèves handicapés, sur la restauration dans les collèges mais aussi sur les aides exceptionnelles aux assistants familiaux, aux entrepreneurs en difficulté, par exemple. Nos interrogations porteront également sur l'évolution et les risques encourus par nos finances départementales. C'est pourquoi au regard de tout ce qui vient d'être évoqué face à cette situation exceptionnelle et inédite, nous voterons pour le plan de soutien départemental et la décision modificative n° 1.



**M. Le PRÉSIDENT.** Je vous remercie, Monsieur Petit-Lassay, de la tonalité de votre propos et de votre vote.

Je souligne toute l'implication de nos services car la période a été extrêmement compliquée. Je veux aussi souligner le nombre très élevé de personnes en télétravail. La situation qui nous a conduits à faire fonctionner notre collectivité dans des conditions de télétravail quasiment satisfaisantes est une considération positive. Merci encore une fois à eux !

La parole est à M. Lorne, Président et rapporteur de la Commission des finances, Ressources et Administration générale, pour nous faire un point sur la situation.

## Commission Finances, Ressources et Administration générale

### MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SESSION

(Rapport n° 1)

### LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

(Rapport n° 2)

**M. LORNE**, Président de la commission. Je vous propose de présenter dans un premier temps les rapports de la Commission des finances, Ressources et Administration générale. Les Présidents des différentes autres commissions pourront ensuite développer les actions menées au titre de leur commission.

Avant d'aborder l'impact de la crise sur nos finances, il convient de se féliciter des bons résultats des comptes administratifs qui vous seront présentés lors de la prochaine session au mois de juin relatif à l'exercice 2019. Se fonder sur un bon résultat nous permettra sans doute, pas entièrement certes, d'affronter les difficultés à venir qu'il ne faut pas nier.

La santé financière au terme de l'exercice 2019 se traduit par :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une hausse de 1 %, inférieure au pacte financier de 1,2 %, même si cette hausse est en légère augmentation par rapport à 2018.

Une capacité d'épargne préservée, stabilisée par rapport à 2018, avec un taux d'épargne brute de 13 % des recettes réelles de fonctionnement, nettement supérieure au taux de 8 % que nous nous étions fixés

Un nouvel effort d'investissement est réalisé de 86 M€ (hors dette), soit un investissement cumulé depuis 2015 de plus de 500 M€, y compris en tenant compte des collèges en PPP.

Le stock de dette de 237 M€ fin 2019 est contenu, malgré l'intégration de la dette relative au contrat de partenariat à hauteur de 68,6 M€ fin 2019. La capacité de désendettement du Département s'élève à 3,3 années d'épargne brute, soit un très bon indicateur.

Voilà les grandes lignes de ces comptes, tels qu'ils apparaîtront au mois de juin.

Il n'en reste pas moins que des inquiétudes pèsent suite à la crise sans précédent que nous connaissons.

S'agissant des recettes départementales, les premiers impacts de la crise sanitaire COVID 19 concernent le produit des droits de mutation (DMTO) qui représentent une recette très importante et qui présentait l'intérêt ces dernières années d'être évolutif et donc d'augmenter d'année en année. Les trois premiers mois de l'année 2020 étaient encourageants. En effet, comparée au premier trimestre de l'année passée, l'augmentation était de plus de 20 %. Malheureusement, la tendance va s'inverser dès le deuxième trimestre.

Michel Klopfer, consultant expert en finances locales que nous avons reçu, indique que, entre 2007 et 2009, suite à la crise des subprimes, la baisse a représenté -28 % avec un rebond en 2010. Il considère que la diminution prévisible des DMTO sera probablement supérieure à celle que nous avons connue lors de cette précédente crise et que le temps de la baisse se prolongera plus longtemps que la durée de baisse constatée suite à la crise des subprimes. Il estime la diminution de l'ordre de 10 à 15 millions d'euros pour le Département. Ces chiffres seront à vérifier.

Une autre inquiétude porte sur le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui serait diminuée sur l'exercice 2021 compte tenu de ses modalités de versement, de l'ordre de - 20 et - 50 % selon Michel Klopfer, et les produits de taxe d'aménagement et de taxe de séjour.

À noter que les fiscalités transférées, Taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques (TICPE) et taxe sur la valeur ajoutée à compter de 2021, seront impactées par la baisse de consommation due au confinement et à l'arrêt très important de la circulation routière.

Quel sera par ailleurs l'impact sur le produit de TVA ? À partir de 2021, nous devons percevoir une partie de cette TVA en compensation de la taxe foncière que nous allons perdre ? Si les recettes de l'État sont en forte baisse, il pourrait être tenté d'arguer d'un cas de force majeure pour ne pas respecter la compensation à l'euro près tel qu'il était prévu. Ce pourrait également être le cas des autres dotations versées par l'État.

Il faut être prudent et anticiper ces diminutions de recettes que nous constaterons pour préparer le budget de 2021.

Sur les dépenses départementales, les premiers impacts sur 2020 concerneront les mesures de continuité de service, les aides sociales notamment via les secours d'urgence et aides au logement, les mesures du plan de soutien d'urgence. Les allocations RSA devraient également connaître une augmentation en deux temps : un premier temps avec l'assouplissement des modalités d'ouverture de droits et un second temps, différé, avec l'impact de la crise économique qui s'annonce consécutivement à la crise sanitaire. Des personnes se trouveront dans un premier temps au chômage et si l'emploi ne reprenait pas, elles pourraient être bénéficiaires du RSA.

Un impact sur la programmation des investissements est également pressenti avec un temps d'interruption des opérations qui sont susceptibles de se prolonger. Des défaillances d'entreprises pourraient également nous poser des problèmes pour les investissements que nous avons envisagés.

Notre dernier point d'inquiétude porte sur la réaction des marchés financiers. Il est prévu de faire fonctionner ce que l'on appelle communément la planche à billets pour financer une partie des engagements que prend l'État mais émettre de la monnaie sans parallèlement créer de richesse favorise l'inflation et qui dit reprise de l'inflation pourrait signifier reprise des taux d'intérêts. Je me félicite pour ma part qu'une grande majorité des emprunts du Département soient à taux fixes. Si les taux d'intérêt devaient repartir à la hausse, les emprunts à taux variables en pâtiraient. Aussi, il est une bonne chose que nous ayons fait ce choix de prudence.

**M. Le PRÉSIDENT.** Pour des raisons formelles, je vous propose de voter le premier rapport relatif aux modalités d'organisation de la session et le rapport n° 2 qui concerne les délégations au Président du Conseil départemental.

Dans la conversation, un onglet s'est ouvert présentant les modalités d'organisation de la session. Des cases vous permettent de voter. Je vous invite à cocher la case « pour » et indiquer si vous avez un pouvoir.

Si personne ne demande la parole sur ces deux aspects formels, je vous propose de mettre aux voix le rapport n° 1 sur les modalités d'organisation de la session. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je mets aux voix le rapport n° 2 relatif aux délégations au Président. *(Adopté à l'unanimité.)*

## PLAN DE SOUTIEN DÉPARTEMENTAL

(Rapport n° 3)

**M. Le PRÉSIDENT.** Tout le monde a pu prendre connaissance du rapport n° 3 qui vous a été adressé. Je ne le reprendrai pas dans le détail. Vous avez pu découvrir des mesures assez emblématiques, liées à notre volonté de continuer à assurer un service de qualité à l'ensemble des Sarthois à travers les compétences du Département dans tous les domaines, de l'enfance, des personnes âgées et tout ce qui relève de l'action sociale du Département.

Nous avons pris l'engagement d'être présents au moment du déconfinement en engageant des actions plus en lien avec l'économie de notre territoire. Les Présidents de commission présenteront de façon synthétique les mesures relevant de leur compétence. Nous avons été extrêmement réactifs pour répondre aux besoins. Nous avons identifié les lacunes. Dans mon propos liminaire, j'ai appelé votre attention sur le fait que, dans bien des domaines, la décision du Gouvernement était trop centralisée, qu'elle ne faisait pas suffisamment confiance à l'originalité et à la connaissance du territoire. Ce défaut semble avoir été un peu corrigé ; en effet, le Premier ministre a indiqué que les Départements serviraient de tempo au déconfinement. Les cartes des Régions seront publiées ce soir, définissant si elles sont rouges ou vertes. Nous obtiendrons, je l'espère, le feu vert pour engager le déconfinement.

Notre plan de stratégie du déconfinement permettra de rendre les choses plus aisées à nos concitoyens. Les mesures que nous proposerons faciliteront la vie quotidienne des Sarthois mais préserveront également les capacités économiques des entreprises avec lesquelles nous travaillons.

Nous serons présents aux côtés de ceux qui n'ont plus aucun revenu, qui relèvent du RSA, mais qui ne peuvent y prétendre à ce jour. L'aide accordée sera et non économique. Par ailleurs, le fonds Résilience auquel nous avons décidé de participer proposera une avance aux sociétés qui entreront dans les catégories définies.

Nous aborderons, comme vous l'avez souhaité, d'autres sujets : les collèges, le déconfinement, les différentes mesures liées au port des masques. Je vous propose que la Mme Leroux, Présidente de la Commission des Affaires sociales, présente le rapport.

## Commission Solidarité – Autonomie – Démographie médicale

**Mme LEROUX**, Présidente de la commission. Sur le plan des mesures de soutien, l'accompagnement du Département aux établissements et services sociaux et médicosociaux se poursuit et est versé mensuellement, soit un douzième de 2019. Si l'activité au début de l'année 2020 est supérieure, le montant versé par le Département est à hauteur du montant facturé.

Le soutien est identique pour tous les services d'aide et d'accompagnement à domicile, sur la base que je viens de décrire.

Le soutien aux établissements qui relèvent de la protection de l'enfance se fonde sur la facturation réelle si l'activité est supérieure ou égale à celle de janvier 2020 et sur la base de la facturation de janvier 2020 si l'activité réelle du mois concerné est inférieure à celle de janvier 2020.

Le soutien humain se traduit par la continuité de l'accompagnement des assistants familiaux et par le maintien de l'activité. Une campagne d'appels téléphoniques a été lancée.

Le soutien financier est très important pour les assistants familiaux. En effet, dans la mesure où les écoles sont fermées depuis la mi-mars, les assistants familiaux gardent les enfants toute la journée à la maison. Pour l'ensemble des accueillants familiaux, un supplément de cent euros est accordé. Pour les accueillants familiaux qui ont accueilli plus d'enfants, c'est un complément de 200 euros par mois qui est octroyé pour avoir assuré la continuité du suivi pédagogique et parce que les enfants n'étant plus à l'école ni à la cantine, ceux-ci doivent donc être nourris. Pour ces accueillants familiaux dont l'activité est supérieure, il est prévu 200 euros auxquels s'ajoutent 100 euros par mois.

Mme Cantin interviendra sur le sujet, mais, si vous le permettez, je dresserai un point sur tout ce qui concerne la situation dans le cadre de l'enfance-famille.

Les secours d'urgence seront poursuivis en renforçant les équipes. Les études des dossiers se sont déroulées normalement.

Pour les mineurs non accompagnés, aucun accueil n'a été réalisé depuis le début du confinement. La Cellule nationale n'a pas orienté d'enfants vers le Département, d'autant que les transports étaient supprimés.

Sur le plan de la santé, les rendez-vous médicaux ont été maintenus au Centre hospitalier du Mans. Les quelques hospitalisations qui ont eu lieu n'ont pas été liées au Covid-19.

Sur le plan de la scolarité, les cours ont été imprimés par les équipes des MNA de la Croix de Pierre. Tous les cours ont été déposés dans les boîtes à lettres des sites où sont accueillis les jeunes ; des jeux de société ont également été mis à disposition. La communication téléphonique hebdomadaire avec les MNA et le lien avec les hôtels et lieux dédiés a été instaurée.

Dans le domaine de l'adoption, les structures ont assumé leurs missions car elles sont tenues par des délais. Trois adoptions ont été réalisées et une Commission d'agrément exceptionnelle s'est tenue.

Le lien avec les structures est régulier. Des personnels ont été mis à disposition. Sachez, par exemple, qu'une auxiliaire puéricultrice du Département est venue en renfort, la pouponnière étant au maximum de ses capacités d'accueil ainsi que deux travailleurs sociaux des structures de l'aide à l'enfance.

L'activité au Foyer de l'enfance est maintenue depuis le début du confinement. En moyenne, ce sont vingt jeunes qui sont présents au cours de cette période. Le travail scolaire et les activités se sont poursuivis avec les jeunes. Nous n'avons pas noté de conflits majeurs au cours de cette période.

Le dispositif des assistantes sociales qui travaillent avec la police et la gendarmerie a été maintenu. Le nombre de sollicitations varie entre 30 à 70 par semaine et leur traitement n'a pas varié : elle prend la forme de prises de contact ou de visites des travailleurs sociaux destinées à aplanir les difficultés. En cas de problèmes, la procédure reste la même. L'ensemble de ces situations seront revues à l'issue du confinement.

Une cellule d'écoute départementale mobilisant les professionnels a été mise en place le 7 avril 2020. Le nombre d'appels est évalué à une quinzaine par semaine. Certains appels ne sont pas destinés au Département en raison du confinement. Nous nous attendions à davantage d'appels, mais il faut savoir que beaucoup d'associations ont mis en place ce système d'accueil téléphonique et ont été dirigées vers ces cellules.

Treize ordonnances de placement provisoires sont intervenues qui concernent dix-sept enfants, dont cinq qui concernent des enfants nés entre fin février et fin mars.

Je reste à votre disposition pour vous apporter des précisions.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je vous remercie de ces éléments d'information importants.

Je pense que tout le monde a pris connaissance du rapport dans le détail. Il convient de relever la réactivité et la continuité du service. Certains souhaitent-ils s'exprimer sur l'aspect social du plan de relance ?

**Mme LEMEUNIER.** Je me félicite du travail des soignants et de l'ensemble des personnes qui ont œuvré dans le cadre du confinement.

Les aides sont proposées au titre de mars et avril, mais nous supposons qu'elles interviendront au-delà de la période de déconfinement.

**M. Le PRÉSIDENT.** La question est de savoir comment se passera le déconfinement, quelles seront les ouvertures et les possibilités. Il convient d'envisager toutes les solutions. Pour l'heure, les aides sont prévues sur deux mois.

**Mme LEROUX,** Présidente de la commission. Oui, elles sont prévues sur deux mois, tout sera fonction du déconfinement. Pour les accueillants familiaux qui reçoivent les enfants à domicile et pour ceux qui en ont accueilli plus qu'à l'accoutumée, les mesures dépendront de la reprise ou non de la scolarité. Le Département a été très réactif au titre de mars et avril et un point sera fait dans le courant du mois de mai, voire du mois de juin. L'essentiel est la réactivité et l'immédiateté de l'accompagnement.

**M. Le PRÉSIDENT.** Nous serons extrêmement attentifs et vigilants à la situation des professionnels.

**Mme CANTIN,** Vice-Présidente de la Commission. Mme Leroux y a fait écho : les aides aux 35 internes stagiaires en médecine générale au CH du Mans qui poursuivront leur stage seront prolongées. Nous les aidons ainsi dans leurs frais de déplacement.

Nous observons avec grande attention les évolutions de la démographie médicale et de l'action des médecins. En raison de la pandémie, des situations évolueront fortement. Je pense à la télémédecine, au rôle des autres professionnels de santé tels que les pharmaciens, les infirmiers, les IDE qui sont montés au créneau. Des constats seront à partager pour nourrir notre plan Démographie médicale et travailler avec ces professionnels.

**M. Le PRÉSIDENT.** Pourriez-vous faire le point sur les maisons de santé et la médecine libérale ? Nous sommes intervenus pour accompagner les équipements.

**Mme CANTIN,** Vice-Présidente de la commission. Suite à des échanges avec les personnels et les hauts professionnels de santé dans différents cantons, il ressort que la médecine libérale a été démobilisée. Dès les premières annonces du confinement et de la pandémie, la possibilité a été offerte aux patients souffrant de pathologies récurrentes d'avoir directement accès à leurs prescriptions auprès des pharmaciens. Les médecins libéraux ont donc plutôt connu une sous-activité.

Aujourd'hui, le recours par les médecins à la télémédecine, qu'ils soient médecins généralistes ou spécialistes, a fortement progressé. Des modèles ont fonctionné. Les médecins libéraux et les maisons de santé se sont mobilisés en organisant des filières pour les patients atteints du Covid-19. Un protocole a été instauré pour les infirmiers qui suivent à domicile des suspicions de Covid-19 ou des patients atteints de la maladie. Sans doute M. Grelier interviendra-t-il. J'ai pris connaissance de son article paru dans la presse. Tous les professionnels de santé doivent être mobilisés, quel que soit leur statut, si nous voulons trouver des solutions.

Nous avons connu une accélération des accès à l'hôpital et au service public. Nous prenons note, nous observons et nous partagerons nos informations. Avant de revisiter le plan Démographie médicale, nous réactiverons sans nul doute certains éléments.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je dirai un mot de l'action des pharmaciens qui jouent un rôle tout particulier dans le réseau départemental. Nous proposons la mise à disposition de dispositifs d'hygiaphones pour les centres d'accueil du public et les officines pharmaceutiques qui seront amenés à délivrer des masques et autres équipements.

**M. COUNIL.** Je ne reviens pas sur le caractère exceptionnel de la situation. Je salue l'organisation de cette réunion et la mobilisation des services départementaux. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président,

on se rend compte de l'importance du rôle des collectivités locales auxquelles on demande beaucoup, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

J'émettrai une suggestion en faveur du secteur associatif, notamment des associations en charge des quartiers relevant de la politique de la ville, dont le Département est un acteur au titre du contrat de ville. Généralement, nous votons les subventions aux associations aux environs du mois de juin. Serait-il possible d'anticiper le vote de ces subventions afin de les verser un petit plus tôt ? L'État a déjà versé ses subventions, ce que ne pourra pas faire Le Mans Métropole en l'absence de Conseil communautaire dans la mesure où nous nous situons entre deux tours d'une élection municipale qui nous empêchent de délibérer. Certaines associations seront donc placées en difficulté. Aussi serait-il une bonne chose que le Département accélère les choses.

**M. Le PRÉSIDENT.** J'y suis personnellement favorable.

**Mme LEROUX,** Présidente de la commission. Merci de cette précision, Monsieur Councill. Il est important que le secteur associatif soit accompagné et le fait sera pris en compte. Pour toute association qui a déjà sollicité le Département, y compris pour des situations particulières, les décisions ont été prises au fil de l'eau.

Je voudrais saluer l'implication départementale. J'ai évoqué les cellules d'écoute. Beaucoup d'agents se sont portés volontaires alors même que, pour certains, il ne s'agissait pas de leur cadre de travail habituel. Qui dit « cellule d'écoute » dit être seul face à l'interlocuteur, ce qui n'est pas simple. Nous pouvons à cet égard saluer tous les agents du Département. Notons qu'ils ont la possibilité de faire le point entre eux grâce à l'outil qui nous a permis d'organiser cette séance aujourd'hui.

**M. Le PRÉSIDENT.** J'ai eu l'occasion de le dire dans mon propos liminaire. Il s'agit d'une très belle organisation. Le système est extrêmement efficace, y compris pour le télétravail.

Pour répondre à M. Councill, je propose que le sujet que vous avez évoqué soit inscrit à la réunion de la Commission permanente du mois de mai afin que les subventions soient versées le plus rapidement possible.

**Mme ELSHOUD.** Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Les conditions ne sont pas faciles, mais il s'agit d'un exercice démocratique qui nous tient tous à cœur et qui permet à la population de nous suivre en direct. Peut-être pourrions-nous maintenir cette formule à l'avenir.

Je me joins également aux remerciements que vous avez adressés au personnel départemental qui assure la continuité indispensable du service public depuis le début du confinement.

Je reviens maintenant sur les mesures très positives qui ont été prises et qui motivent notre vote favorable aujourd'hui – et pas uniquement dans le domaine de la solidarité. Le Département a réussi à se faire le relais des demandes, par exemple, de masques par les communes sarthoises. Il a remonté la capacité d'Inovalys à pratiquer des tests au niveau national et a procédé à des concertations sur les politiques départementales susceptibles de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens.

Le Département est intervenu comme un relais, mais aussi comme une soupape de sécurité, ce qui est le rôle central d'une collectivité, en instaurant des politiques qui empêchent la dégringolade sanitaire, sociale et économique. C'est le sens d'une partie des propositions formulées sur l'accompagnement aux personnes, aux familles, aux associations, aux responsables d'entreprise. En outre, le Département a innové en proposant des actions nouvelles. Au cours du débat, nous présenterons des propositions pour aller plus loin.

S'agissant de la solidarité, je veux saluer la volonté départementale de ne pas limiter l'aide aux structures sociales et de reporter au dialogue de gestion l'analyse des dépenses effectives en 2021.

Mme Lemeunier l'a évoqué, nous souhaiterions que l'aide aux assistants familiaux soit portée jusqu'au mois de mai en raison du confinement prévu à la mi-mai et en raison de l'absence de retour total dans les écoles, collèges et lycées avant la fin du mois.

Par ailleurs, comment le Département envisage-t-il la reprise des activités des assistants maternels ? Sans doute convient-il d'être vigilants à la situation des MAM dont les charges n'ont pas diminué et qui ne sont pas les mêmes que celles supportées par les assistants maternels à domicile. Il conviendrait de déterminer dans quelle mesure la crise a engendré des difficultés financières afin d'éviter la fermeture de ce type de structure.

Ma dernière question porte sur les aides aux associations caritatives, notamment sur le plan de l'aide alimentaire. Dans le rapport, vous souhaitez maintenir les subventions actuelles. Au-delà du maintien, envisage-t-on de les augmenter en faveur de ces structures qui ont lancé des appels dans la presse ? Je pense au Secours populaire ou à Emmaüs. Nous pourrions étudier la façon dont nous pourrions être présents dans ce temps donné pour éviter une dégringolade de ces associations qui ont joué un rôle central au cours de la crise.

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci de cette très bonne synthèse.

Pour ce qui concerne les associations et l'aide alimentaire, le Conseil régional a engagé des crédits spécifiques. L'action du Département est quasi quotidienne puisque nous assurons à la fois les aides mais aussi très souvent l'hébergement grâce aux locaux que nous mettons à disposition. Nous sommes attentifs à l'ensemble de ces demandes.

Je laisse Mme Leroux répondre à la question des assistants maternels et des relais d'assistants maternels. Nous avons étudié attentivement le dispositif afin de sécuriser à la fois les professionnels mais également les parents qui sont un peu inquiets.

**Mme LEROUX,** Présidente de la commission. Le suivi est opéré de façon régulière depuis le début du confinement par le service de PMI. Je suis en contact régulier avec Mme Odile Pouille, médecin chef du service de PMI. Des décisions ont été prises au coup par coup en fonction des sollicitations qui sont parvenues au Département. Pour l'heure, nous procédons à un bilan et à une synthèse des difficultés qui sont remontées. Des points d'étape sont régulièrement réalisés. Quant à la demande d'un éventuel soutien financier, il n'en a pas été dressé de bilan exhaustif. Il est en cours et nous relevons les différentes sollicitations.

**M. Le PRÉSIDENT.** Le document sera prêt la semaine prochaine. Nous pourrions ainsi formuler des préconisations pour les MAM.

**M. CALIPPE.** Merci, Monsieur le Président, de tout ce que vous avez mis en place pour nous permettre de tenir notre session dans les meilleures conditions possible, même si je ne suis pas un grand amateur de tels systèmes.

Je voulais intervenir sur le RSA. Lorsque l'on voit la dégringolade économique des entreprises et par ricochet les effets pour les salariés, il faut être prêt à répondre au mieux possible aux demandes d'aide, et ce dans tous les domaines.

Il est un dispositif sur lequel notre collectivité peut intervenir. La Commissaire régionale de lutte contre la pauvreté dispose de quelques financements pour répondre à certaines situations. Ils figurent dans le Plan de lutte contre la pauvreté, en direction des enfants en particulier. Il y a là des actions à envisager pour répondre aux besoins actuels et à venir.

Le Département est présent dans tout ce que nous essayons de construire pour répondre aux besoins. J'ai appelé M. Le Président sur la mise en place d'un dispositif qui n'a pu aboutir, mais le Département n'en est pas responsable.



Un responsable du collège Alain Fournier, situé à proximité de la salle Barbara, est venu me voir pour m'informer que des denrées achetées ne seraient pas utilisées et demandait ce qui pouvait être fait. Nous avons réfléchi afin de nourrir les personnes qui viennent à la salle Barbara et au-delà.

Cette expérience malheureuse du virus a créé des solidarités ou a amplifié celles qui préexistaient. Les rapports de solidarité entre les différentes collectivités, en tout cas entre les différents acteurs, se sont renforcés.

La Banque alimentaire joue un rôle central. Sans la distribution qu'elle réalise dans différentes structures, de nombreuses personnes ne pourraient se nourrir. Ce sont des sujets sur lesquels il nous faudra revenir au cours des semaines à venir et étudier l'articulation de manière plus amplifiée encore. Il y a eu un avant, il y aura un après et il y a « le pendant », c'est-à-dire maintenant. Nous verrons comment se déroulera le déconfinement du 11 mai, mais il ne réglera pas toutes les situations – selon moi, il en amplifiera.

Je reviens sur le RSA. Les relations entre le CCAS du Mans et les services du Département sont excellentes et nous essayons de trouver ensemble des réponses aux situations posées. C'est compliqué pour tout le monde, car nous ne pouvons recevoir les personnes physiquement, les dossiers sont montés par téléphone, mais tout le monde est dans le coup. Nous ne pouvons que nous féliciter de nos relations sur le plan technique. Les agents sont très impliqués et prêts à répondre. Quand les choses vont bien, il faut le dire. Constaté que nous sommes sur la même longueur d'onde en pareilles circonstances fait du bien.

Je pense qu'il faut prendre contact avec la Commissaire régionale au sujet des financements possibles. Il ne s'agit pas des financements pour des financements mais de trouver des solutions adéquates à la situation présente et à celle à venir.

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci des propos tenus à l'égard du Département et de ses services. Nous faisons le maximum et nous continuerons à le faire.

J'ai bien pris note de votre souhait de contacter la Commissaire régionale de lutte contre la pauvreté pour récupérer quelques moyens ou obtenir quelques conseils.

**Mme NICOLAS-LIBERGE.** Je voulais poser une question sur la télémédecine à laquelle Mme Cantin a d'ores et déjà répondu en partie. Nous avons entendu au plan national que l'usage de la télémédecine avait progressé. Le phénomène s'est-il confirmé depuis le confinement ? Disposons-nous de données chiffrées ?

**Mme CANTIN,** Vice-Présidente de la Commission. Nous ne disposons pas de chiffres, mais nous appuyons sur les pratiques. À ce jour, tous les médecins libéraux ont installé des plateformes de téléconsultation dans leur cabinet et ont assuré le suivi de leurs patients grâce à cette technique. Les spécialistes du Mans organisent un certain nombre de leurs consultations sur cette base. Nous ferons ensuite le point avec le Conseil de l'ordre sur des données chiffrées, mais dans la pratique le recours à la télémédecine a progressé. Je ne peux en dire plus aujourd'hui mais, indéniablement, nous assistons à une accélération de l'outil, auquel, Monsieur le Président, vous êtes favorable. Nous aurons à en tirer les conclusions.

Je reviens sur la question des MAM soulevée par Mme Elshoud. Je voudrais saluer les initiatives prises par les collectivités – communes ou communautés de communes – que nous ne retraçons pas. Dès l'annonce du confinement, nous avons suspendu les loyers de la MAM, allocataire de la commune. Par ailleurs, nous allons accompagner la reprise en fournissant gratuitement masques et gants. Des initiatives locales permettent d'accompagner ces structures car il ne conviendrait pas que les MAM soient sacrifiées au cours de cette période.

Les communes pourraient retracer les initiatives qui ont été prises, par exemple, les exonérations de loyer des maisons de santé. Pour notre part, nous avons abandonné et non suspendu, afin d'éviter toute ambiguïté, tous les loyers des maisons de santé ou centres de santé, propriétés immobilières intercommunales des professionnels de santé, qui contribuent à assurer le service ou dont l'activité a été suspendue.

**M. Le PRÉSIDENT.** Bon exemple ! À suivre !

**M. FRANCO.** Ma chère collègue de Neuville a fourni la précision que je voulais apporter. En effet, des communes peuvent suspendre des loyers. Si elles souhaitent, en raison de la situation financière de la MAM, annuler le loyer, une délibération est nécessaire pour se faire.

Je m'associe aux propos portant sur l'engagement du Département.

**M. LEPROUST.** Chers collègues, excusez-moi de ne vous rejoindre que maintenant. Un bureau de l'AMF commençait à la même heure que la séance du Conseil départemental. Dans la mesure où le sujet portait sur la rentrée scolaire, en tant que maires, cette question nous préoccupe fortement.

Je félicite l'ensemble des services publics locaux. Je pense au personnel du Conseil départemental qui, dans un contexte compliqué, a été présent. Cela me conforte sur l'importance de maintenir et de développer des services publics locaux, ainsi que nationaux. On voit bien qu'en période de crise, il est heureux qu'ils soient présents aux côtés des élus, aussi bien des communes, des intercommunalités, du Département que de la Région, pour faire face aux multiples questions que nous posent les habitants.

Il ne s'agit pas d'une critique personnelle vis-à-vis des représentants de l'État locaux, mais les services ayant été dépeçés au cours de la dernière décennie, le personnel est de moins en moins nombreux et ne peut être concrètement sur le terrain à nos côtés pour relever les défis qui se présentent à nous. Cela devrait nous interroger. Je pense que nous avons besoin de la présence de l'État au plan local et des moyens humains suffisants pour nous accompagner et faire face aux questions qui nous sont posées.

Le coût du Covid-19 pour les collectivités et le Conseil départemental sera élevé, les dépenses s'additionnent. Le Gouvernement a décidé d'inscrire une troisième ligne spécifique. Cela impactera de toute façon les budgets à venir. C'est préoccupant pour notre collectivité comme pour les autres. La Sarthe est un partenaire pour bien des projets des communes et intercommunalités. En tant que Conseiller départemental et maire de Neuville, c'est une question qui me préoccupe pour les années à venir. Le Gouvernement, à juste raison, a instruit un plan d'accompagnement des entreprises pour permettre le redémarrage et pour qu'elles puissent continuer à vivre ensuite. Il convient également qu'il porte une attention particulière aux communes. Il ne faudrait pas que nous soyons les dindons de la farce en nous demandant de cofinancer cet effort national, que je comprends, mais, nous aussi, faisons la démonstration de notre utilité.

Je voudrais également aborder avec vous la situation préoccupante de certains secteurs du territoire. Je suis le maire d'une ville populaire. Dans nos quartiers, se posent des difficultés de vie, ne serait-ce que celle de se nourrir. Le Conseil départemental fait ce qu'il faut, mais heureusement que les CCAS et les associations de solidarité caritatives réalisent un travail remarquable sur nos territoires. Depuis un mois, les Restaurants du cœur font une distribution tous les lundis qu'une dizaine d'élus, dont je fais partie, ont accompagnée car ces associations comprennent beaucoup de seniors de plus de 70 ans.

Toutes les semaines, nous abondons de 4 000 euros la dotation que perçoit l'association, afin que les familles, de plus en plus nombreuses chaque semaine, puissent se nourrir, notamment en produits frais. Dans nos quartiers, et je ne porte pas de jugement de valeur, les gens doivent se débrouiller. Des personnes en temps partiel, qui font de petits boulots, prennent de plein fouet la baisse du pouvoir d'achat. Celles qui travaillaient au noir ne reçoivent plus rien. C'est une vraie réalité de nos quartiers populaires. Bravo à ces associations ! Je souhaite que le Conseil départemental soit très présent aux côtés des grandes associations solidaires pour les accompagner, y compris financièrement, afin de compléter les dotations en nourriture.

Pour participer aux distributions, je puis vous dire que le sourire des familles lorsqu'elles partent avec de la nourriture qui leur permet de survivre la semaine est un réconfort. Il ne faut pas oublier que les enfants déjeunent habituellement à la cantine et qu'il faut les nourrir à tous les repas à la maison, ce qui alourdit le prix du panier familial.

J'en viens maintenant au débat sur les masques. Je ne peux sortir à Allonnes sans que l'on m'interpelle sur l'arrivée des masques. Je pense qu'il en est de même pour vous. Nous avons donc acheté des masques. Même si le Gouvernement a annoncé qu'il les financerait à 50 %, on ne sait pas à partir de quel montant de commande. Il nous faudrait des éclaircissements. Je pose la question même si je sais que les finances départementales seront impactées : le Conseil départemental pourrait-il accompagner les communes et les intercommunalités ?

Les collèges relèvent de notre compétence. Pour l'heure, je n'ai reçu aucune nouvelle pour les deux collèges présents sur la ville. J'ai lu dans la presse qu'une expérimentation avait lieu à la Cité Kennedy. Il serait utile que les Conseillers qui siègent aux conseils d'administration soient associés suffisamment en amont sur la façon dont les choses vont se passer.

Le règlement des transports scolaires, qui, certes, est de compétence régionale, sera un sujet brûlant. Je suis disponible pour y travailler, car nous sommes plus intelligents à plusieurs.

Dernier point, j'ai été interpellé par une organisation syndicale sur l'absence de CHSCT depuis le début du confinement. Le Président du Conseil départemental nous a livré des informations. Le CHSCT est une instance que l'on réélit toutes les semaines ! C'est un organe essentiel au bon déroulement des choses et pour que les territoriaux qui accomplissent un travail utile se sentent pleinement respectés et rassurés car c'est le terme qui s'impose pour la population en général et pour les personnels de nos collectivités. Prenons le temps. C'est compliqué. Les visioconférences ne sont pas ma tasse de thé ; après trois ou quatre au cours d'une journée, on a la tête comme une pastèque ! Il n'en reste moins qu'il faut en passer par là.

Tels sont les éléments que je voulais mettre en avant, avec le souci, dans une période difficile, de trouver les réponses les plus adaptées car les problématiques varient. Le travail partenarial entre les communes, les intercommunalités et le Département me semble déterminant, notamment dans une période où l'État n'est pas toujours au rendez-vous. Je ne vous parle même pas de l'ARS, je ne sais si elle existe encore ! Vous m'informerez.

**M. Le PRÉSIDENT.** Nous rencontrons les organisations syndicales une heure et demie toutes les semaines depuis le confinement. C'est vrai, cela réclame du temps. Mais que ce soit pour les élus dont vous faites partie ou pour les personnels, j'ai pris garde à une information régulière. Je pense que vous avez tous été destinataires des informations, ce qui nous permet d'ailleurs une séance relativement allégée. J'ai tout fait pour associer l'ensemble des acteurs. Certes, on peut toujours s'améliorer, mais cela demande du temps et nous avons beaucoup à gérer dans l'urgence en même temps.

La question des masques est lancinante. Nous avons pris l'initiative d'une commande groupée, 280 communes ayant participé à cette commande de masques, à un moment où l'État nous interdisait encore de le faire. Dès que nous avons reçu son autorisation, nous avons décidé de polariser nos efforts à destination des agents de nos collectivités, des personnels, des services d'aide à domicile car l'ARS et l'État avaient négligé bien des aspects. Ils ne connaissaient d'ailleurs pas les adresses d'un certain nombre de personnels nécessaires pour faire face à la crise.

Nous avons donc pris cette initiative, nous l'avons renouvelée par une nouvelle commande groupée de masques en tissu auprès d'entreprises sarthoises, pour leur apporter un soutien économique. Cela dit, tout le monde commande des masques, la demande est extrêmement forte. Ce que l'on nous avait expliqué comme un élément secondaire deviendra un élément obligatoire. Certaines villes comme Lyon ont demandé à tous les habitants de porter un masque.

Nous continuons donc à agir avec les communes volontaires. Si des communes souhaitent procéder à des acquisitions en passant par la commande groupée départementale, nous apporterons une contribution de 30 %. Si l'État participe donc à hauteur de 50 % et le Département à 30 %, le solde à la charge de la commune deviendra supportable, même si je suis d'accord pour dire, avec M. Leproust et beaucoup d'entre vous, que

des dépenses supplémentaires et considérables nous sont transférées. Si l'État nous avait fait confiance dès le début, peut-être serions-nous parvenus à des solutions moins coûteuses et plus efficaces. Lutter plus efficacement contre une pandémie signifie faire confiance à ceux qui sont sur le terrain au quotidien et ne pas monter des cathédrales alors que le contexte réclame réactivité et pragmatisme.

Encore une fois, nous interviendrons si des besoins en masques se faisaient sentir au cours d'une période déterminée et courte qui nous conduit à la fin du confinement, au plus tard au mois de juin. La vocation des collectivités n'est pas non plus de rendre tous les services gratuits. Nous sommes là pour assurer un service public, non pour assurer la gratuité de l'ensemble des équipements pour tout le monde, selon des besoins qui ne sont pas toujours les mêmes.

Nous avons priorisé les agents, les personnels de santé pour leur fournir les équipements permettant le respect des gestes barrière du public. Il reviendra ensuite aux élus d'en assumer la responsabilité dans leurs communes et de faire des choix en toute liberté.

**Mme PAINEAU.** En réponse à la remarque de Mme Elshoud, je lui dirai que nous avons fait le point à Loué. Les salaires des parents ont été maintenus et ils n'ont pas, pour le moment, souhaité être aidés davantage, car ils perçoivent 3 euros par jour et par enfant pour compenser les frais d'entretien qui n'étaient plus versés. À Loué, la situation semble maîtrisée. Nous les suivons régulièrement afin de déterminer s'ils rencontrent des difficultés.

**Mme LEROUX,** Présidente de la commission. Sur « l'inventaire » des assistants maternels et des MAM, les interventions de Mme Cantin, de M. Franco, de Mme Paineau participent de l'état des lieux qui sera réalisé, car les situations varient fortement.

J'ai reçu des services un point relatif au RSA, qui rejoint l'intervention de M. Calippe, qui a salué le travail réalisé avec les différents services du Département. Depuis le début du confinement, les droits au RSA sont maintenus pour tous les usagers, y compris en cas de non-renseignement de la déclaration trimestrielle. Contrôles et sanctions sont suspendus. Sont également suspendues les actions d'insertion, devenues très difficiles dans le contexte actuel.

Cependant, le suivi des allocataires se fait téléphoniquement. Une difficulté a été rencontrée parce que le Département avait été sollicité pour rechercher de la main-d'œuvre. Un travail était possible auprès de bénéficiaires du RSA mais ces actions n'ont pu être conduites à leur terme car les bénéficiaires étaient eux-mêmes confrontés à des problèmes de confinement, de déplacement et de garde d'enfants. Telles étaient les quelques précisions que je voulais apporter.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je propose maintenant à M. Vallienne, Président de la Commission Réussite éducative et Citoyenneté, de faire un point sur les collègues.

## Commission Réussite éducative et Citoyenneté

**M. VALLIENNE**, Président de la commission. Le Département est aux côtés des collèges pour les accompagner dans leurs missions. Je voudrais vous faire part des actions les plus marquantes.

Huit collèges publics ont été mobilisés pour accueillir les enfants des personnels soignants.

Au-delà du dialogue maintenu avec les chefs d'établissement et les gestionnaires au travers des échanges quotidiens et hebdomadaires avec le groupe de travail restreint principaux/gestionnaires, Le Département a souhaité favoriser la continuité pédagogique des familles les plus démunies et leur permettre de poursuivre le programme scolaire en fournissant 110 tablettes et 50 PC.

Par ailleurs, nous avons maintenu un dialogue régulier avec les principaux des collèges et le groupe de travail réunissant les principaux et gestionnaires et nos services ont dialogué toutes les semaines au cours de la période de confinement.

Deux expérimentations ont été lancées pour identifier des adaptations techniques et organisationnelles nécessaires qui nous permettront d'établir un protocole pour l'ensemble des collèges sarthois en coordination avec l'Éducation nationale. Ces deux expérimentations se sont déroulées mardi et hier aux collèges Kennedy à Allonnes et Le Vieux Colombier au Mans, en présence de nos services, des personnels des établissements, des principaux et des gestionnaires.

Avec le Président, nous sommes convenus de réunir la Commission Réussite éducative mercredi matin pour tirer un premier bilan de l'évaluation technique et répondre à toutes les obligations que nous impose la rentrée. Un compte rendu détaillé de cette réunion de commission sera adressé à chacun d'entre vous pour vous permettre de répondre aux questions qui pourraient vous être posées en votre qualité d'administrateurs des collèges. Je ne vous cache pas néanmoins les difficultés rencontrées pour ces tests expérimentaux afin de mettre en place la continuité de service lors de la réouverture des collèges, programmée le 18 mai prochain. À l'heure où je vous parle, nous n'avons reçu ni directive ni recommandation des services de l'Éducation nationale ou de l'État, ce que je regrette. Nous savons que seules les classes de sixième et de cinquième reprendront les premiers.

Le Département sera extrêmement vigilant pour venir en aide aux collèges qui connaîtraient des difficultés financières malgré quelques menues économies de chauffage, de consommation d'eau et de fluide pendant la période de confinement.

Nous avons œuvré en solidarité en récupérant dans les cuisines des restaurants des collèges des équipements vestimentaires qui ont été distribués auprès du centre hospitalier du Mans.

Nos cuisiniers sont intervenus dans les EHPAD en soutien au personnel de ces établissements.

Au cours de cette période, rien n'a été exécuté concernant les gros entretiens et réparations, si ce n'est une urgence pour une canalisation d'eau. Néanmoins, nos techniciens, dans nos services, ont réalisé un travail remarquable avec les architectes et les bureaux d'étude pour être prêts dès la rentrée de septembre, lancer les consultations et relancer l'économie du BTP. Fort heureusement, nous n'avons pas de projets structurants cette année. Imaginez un instant la configuration de l'année 2019 qui a compris huit chantiers importants dont les 4 PPP qui ont été achevés pour la rentrée de septembre. Je ne sais si vous pouvez imaginer quelles difficultés nous aurions rencontrées si la pandémie avait eu lieu l'an dernier ; c'eût été déplorable, je ne sais comment nous aurions pu nous faire face. Pour les prochains travaux, un protocole sera instauré. Une première expérimentation doit être entreprise dans quelques jours ou quelques semaines avec les entreprises sur l'accessibilité PMR. Elle sera réalisée au collège Pasteur, à Yvré-l'Évêque.

Nous avons perdu la compétence des transports scolaires. C'est une véritable ânerie ! Cet après-midi, je participerai à une réunion en visioconférence avec la Région. Programmée depuis deux mois et demi, elle devait porter sur le thème de la sécurité dans les transports scolaires et les gilets verts. Je pense qu'elle débordera sur l'organisation des transports telle qu'elle devra être en place à partir du 18 mai.

Nous avons encore beaucoup de choses à traiter. Nous les évoquerons en commission dès mercredi ; un compte rendu détaillé vous sera adressé à tous afin que vous soyez bien informés de l'organisation que nous souhaitons mettre en place pour réussir cette rentrée scolaire en toute sécurité sanitaire.

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci de cette très belle présentation.

**Mme COZIC-GUILLAUME.** Suite aux annonces du Premier ministre mardi dernier, les collégiens sarthois de sixième et de cinquième retourneront au collège le 18 mai prochain, laissant au Département à peine trois semaines pour se préparer. La situation n'est pas simple et impose que nous nous organisions pour assurer une rentrée sans mettre personne en danger, que ce soit les élèves, les enseignants ou nos agents du Département.

De nombreuses questions se posent sur la désinfection des locaux et des matériels qui devra sans doute être quotidienne. Disposons-nous d'agents en nombre suffisant pour assurer cette désinfection ? Faudra-t-il procéder à des recrutements ?

La question des masques se pose également. Vous avez répondu, Monsieur le Président, que les agents disposeront de masques. Pour les élèves, la question est de savoir qui du Département ou de l'Éducation nationale les prendra en charge. S'il s'agissait de l'Éducation nationale, les collèges devraient ponctionner sur leurs fonds de réserve et réunir un CA, ce qui, pour l'heure, n'est pas possible. De nombreuses questions se posent pour ceux qui ne disposent que de fonds de réserve limités.

La question des sanitaires et de la restauration est anxiogène. Respecter toutes les mesures dans le cadre de la restauration reste le plus difficile.

*Quid* de l'internat, sachant que les repas sont assurés par les lycées qui ne devraient pas rouvrir ? Il faudra trouver des solutions de restauration des enfants.

Je remercie M. Vallienne de l'organisation de la Commission Réussite éducative qui aura donc lieu mercredi prochain, dans le cadre de laquelle nombreuses seront les questions à régler.

Notre groupe travaille toujours de façon très constructive. Nous souhaitons poursuivre dans ce sens au sein de la commission.

S'agissant du dispositif de prêts de tablettes et d'ordinateurs pour les élèves qui n'en disposaient pas, des demandes subsistent, tout n'ayant pas été assuré en temps et en heure dans chaque collège. Après recensement, des élèves restent à équiper. Des élèves ne reprendront pas les cours le 18 mai. Des élèves ou des parents ont des problèmes. Serait-il possible de faire un point avec chaque collège ?

Pourrions-nous revoir le dispositif pour les élèves décrocheurs qui sont de plus en plus nombreux ? Plus le confinement s'éternise, plus le décrochage est sévère. Des dispositifs ont été mis en place. Ne pourrions-nous pas les réactiver ?

Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci à vous, Monsieur Vallienne, d'avoir organisé une réunion de la Commission mercredi prochain.

**M. COUNIL.** Je commencerai par une remarque qui fait suite aux propos de M. Vallienne. Il est consternant de constater que les collectivités locales ne sont toujours pas informées de mesures qu'elles doivent prendre en matière d'éducation, que ce soit les communes pour les écoles primaires et maternelles, les Départements pour les collèges, les Régions pour les lycées, même si, pour eux, la question se posera plus tard.

On sait depuis longtemps que le déconfinement interviendra. Il est terrible de penser que nous sommes un peu laissés à nous-mêmes pour nous organiser et que des consignes arriveront plus tard, qui ne s'inscriront peut-être pas dans le sens dans lequel nous aurons travaillé. C'est une façon d'envisager les choses qui interroge.

Les deux questions que je poserai n'appellent pas forcément de réponses aujourd'hui, car je pense qu'elles devront être étudiées par la commission. Nous savons que le Département s'occupe surtout de fournir le gîte et le couvert dans les établissements. On ne peut pour autant pas se désintéresser de l'aspect social ni des élèves qui sont aujourd'hui déconnectés des établissements. Je m'exprime en tant que professionnel de l'éducation : nous le constatons, les élèves que nous maintenons en activité sont ceux qui ne posaient pas de problème de suivi. Ceux que nous avons « perdus » au cours de la période de confinement sont ceux qui étaient déjà en perdition et nous craignons qu'ils ne retrouvent pas le chemin de l'école après en avoir été privés pendant six mois. Je souhaiterais que le Département étudie cette question, même s'il ne s'agit pas de sa compétence première. Comment pouvons-nous accompagner les établissements sur le plan du recensement et reprendre contact avec les familles que nous aurions perdues de vue – peut-être avec les travailleurs sociaux ?

Ma seconde suggestion porte sur la restauration scolaire, mais je parle un peu dans le vide dans la mesure où j'ignore comment les choses vont s'organiser. Au cours de la période, serait-il possible de porter davantage l'accent sur la question des circuits courts pour aider le tissu économique sarthois ? Nous avons

plusieurs producteurs locaux et il serait utile de faire jouer la solidarité en demandant d'abord aux établissements de commander en proximité les produits servis aux élèves  
Comme je vous l'ai dit, je n'attends pas de réponse ; en revanche, je lirai avec attention le compte rendu qui sera réalisé de la Commission Réussite éducative.

**M. Le PRÉSIDENT.** M. Vallienne va vous répondre. Une conférence de presse a lieu actuellement avec l'Inspection d'académie, la Directrice académique et le Préfet. Nous lirons donc la presse pour savoir ce que l'on nous propose ! Je dis cela avec un peu d'ironie.

**Mme HEUZÉ.** Monsieur le Président, merci pour la tenue de cette session « extra-ordinaire » !  
S'agissant des collèges, j'ai téléphoné hier à la principale du collège Le Vieux Colombier pour obtenir des informations sur le projet d'accueil des élèves. Elle m'a fait savoir que l'expérimentation avait lieu dans le collège lui-même. Comme l'a fait remarquer M. Leproust, nous aurions aimé être associés. Ce n'est pas un reproche mais, en tant qu'administrateurs, nous sommes attachés aux collèges, aux conseils d'administration desquels nous siégeons. Nous serons attentifs à la reprise.

Le Premier ministre a annoncé que les classes de sixième et de cinquième reprendraient le 18 mai, les lycéens au mois de juin. Les classes de quatrième et de troisième n'ont pas été évoquées. Nous avons supposé que les élèves rentreraient au mois de juin et qu'il s'agissait d'un oubli de sa part, mais tout est dans le flou depuis le début.

Mme Criscolo, la principale, qui se félicitait de la tenue de ces expérimentations et réflexions au sujet desquels le Conseil départemental et les services sont très mobilisés, s'interrogeait sur les masques des enfants et sur leur financement. Sera-ce par les fonds de réserve de chaque collège, auquel cas il faudra réunir les CA des collèges, par le Département, par l'État qui remboursera ?

J'avais noté que certains cuisiniers avaient été déployés dans les EHPAD. Combien de personnels ont été concernés et cette action a-t-elle porté ses fruits ? Que se passera-t-il lors du déconfinement ? Ces cuisiniers reviendront-ils *in situ* ? Comment la situation se présente-t-elle ?

**Mme DELAHAYE.** Je reviens aux propos de M. Leproust qui a évoqué l'importance de nos services scolaires dans nos communes. Les collèges sont des établissements d'enseignement. Ils sont vecteurs de lien social fort, assurent des repas et mettent en avant le rapport qualité/prix dont le Département peut se prévaloir pour les enfants de la Sarthe.

Les circuits courts constituaient jusqu'à présent plus de 60 % des produits locaux. Ces dernières années, des agriculteurs se sont lancés dans les circuits courts pour nous permettre d'obtenir des produits de qualité. Je suis inquiète pour eux : ils sont souvent déjà en grande difficulté car ils n'ont pas de main-d'œuvre et ils ne profiteront plus désormais de la manne financière que nous leur apportions en commandant leurs produits. Ils feront partie des personnes que nous allons soutenir dans le cadre de la Commission Agriculture. J'espère qu'ils ne mettront pas la clé sous la porte après cette longue période de confinement.

M. Counil a interrogé sur les enfants en décrochage scolaire. Pour avoir des contacts réguliers avec les principaux des collèges en conseil d'administration, nous savons que ces problèmes sont pris en considération par leurs services. Les enfants qui étaient déjà en décrochage sont peu nombreux mais les raccrocher reste une tâche difficile. Les services mettent tout en œuvre, ils sont en contact avec les familles, leur apportent des matériels informatiques et du soutien téléphonique. Ils ne peuvent toutefois faire plus, les enfants devant ensuite être accompagnés.

Je vous remercie. J'espère que nous pourrons rouvrir l'ensemble de nos services et retrouver une vie plus sociale et solidaire.

**M. HUBERT.** J'interviendrai sur l'éventuelle réouverture des collèges dans la mesure où il nous faut attendre de savoir si notre Département est classé en rouge ou en vert. Je mettrai en avant la notion de responsabilité car nous allons prendre un risque. Le Président du Conseil départemental doit organiser les services en liaison avec les principaux des collèges. Le cahier des charges dont nous ignorons encore le contenu risque d'être assez épais. Si nous n'arrivons pas à y répondre, vous engagerez, Monsieur le Président, votre responsabilité de la même façon qu'en tant que maire, élu en charge de la réouverture de l'école, j'engagerai ma responsabilité si je ne répons pas au cahier des charges imposé. Cette question me taraude. À Villaines-sous-Malicorne, nous serons en mesure d'accueillir 75 élèves, quinze fois cinq. Je ne vois pas comment nous

pourrons répondre au cahier des charges et garantir aux parents que les conditions sanitaires seront satisfaisantes. En termes de responsabilité, je m'interroge sur les suites qu'une telle situation pourrait engendrer.

**Mme ELSHOUD.** Je voudrais livrer deux exemples positifs.

Les gestionnaires ont pris l'initiative de donner leurs denrées périssables aux associations alimentaires. Je trouve que c'était là un effort intéressant, qui aurait pu être généralisé sur le plan départemental. En fait, j'ignore si cela a été le cas.

Au collège de l'Épine, neuf tablettes ont été prêtées. Chaque semaine, le collège a imprimé les exercices pour les familles ne disposant pas d'imprimantes. Une véritable solidarité s'est instaurée dans différents établissements. Par ailleurs, des associations, telles que Emmaüs Connect, sous l'impulsion du Gouvernement, et Linux Maine, localement, ont fourni des ordinateurs aux structures d'aide à l'enfance, contribuant ainsi à la continuité éducative.

Ma question rejoint celle portant sur les coûts d'internat. Les parents d'élèves s'interrogent sur le remboursement possible des coûts de la restauration collective, les forfaits étant souvent trimestriels. Je ne sais ce que le Département envisage sur ce point. En tout cas, recevez tout notre soutien dans un contexte sans visibilité et où l'on recherche l'équilibre entre des parents qui s'inquiètent légitimement sur le retour des enfants dans les établissements et des jeunes qui n'attendent que cela.

**M. CHAUDUN.** Je voudrais insister sur l'importance de bien gérer l'ouverture des collèges. Je pense qu'il est primordial de les rouvrir pour des raisons sociales, ainsi que cela a été dit par le ministre Blanquer lui-même. Une partie des élèves sont très décrocheurs. Même s'ils ne représentent pas un gros pourcentage, je ne voudrais pas entendre que l'on pourrait faire une croix dessus car c'est précisément eux qui ont besoin de la collectivité et de l'Éducation nationale. Si nous les laissons de côté, nous savons que nous ne les récupérerons pas. L'action qui consiste à associer les travailleurs sociaux et les établissements est essentielle et le Département doit s'investir largement sur les dispositifs d'accompagnement.

Il semble que la rentrée dans les écoles soit facultative. Pour les collèges, je n'ai pas bien saisi si elle serait facultative, mais il me semble que l'école facultative n'est pas un bon signal pour les élèves et les familles.

Le Département a en charge l'organisation de la restauration scolaire. Faut-il ouvrir ou non les cantines ? Nous entendons beaucoup de choses à ce sujet. Doit-on demander aux élèves d'apporter leur panier-repas ?

Il faut impérativement proposer une solution collective de restauration scolaire aux élèves, qui pourrait revêtir des formes diverses si l'on n'est pas en mesure d'ouvrir les salles de restaurant trop petites. En tout cas, des solutions de paniers organisées par la collectivité et par le Département sont aussi possibles. Cela se pratique à l'occasion des sorties scolaires. Nous sommes dans une période où on risque d'assister à la rotation des élèves, en tout cas, il faut que toutes les pistes soient étudiées pour fournir les repas d'une façon ou d'une autre aux élèves, bien sûr, en circuits courts.

S'agissant des masques, les établissements se demandent qui les fournira : l'Éducation nationale ou le Département ? Dans l'ignorance de la réponse, nous attendons tous des précisions.

Non, ne laissons pas tomber les élèves décrocheurs. Il est primordial de rouvrir les écoles pour eux. En tant que responsables, maires ou Président de Département ou de Région, nous travaillons dans l'humain, avec des enfants. Nous n'aurons jamais la certitude de pouvoir mettre en œuvre toutes les mesures qui seront exigées, quelles qu'elles soient, ni les certifier à 100 %. Pour connaître un déconfinement depuis deux semaines, je dis que c'est possible mais rien ne peut être contrôlé en totalité. Il faut partir du principe que nous mettons tout en place pour diminuer les risques au maximum, sachant que le risque zéro n'existe pas. Il faut se donner les moyens. M. Hubert l'a souligné, se garantir le soutien de l'État et un discours clair sur ce qui doit être réalisé.

Les enfants décrocheurs sont un sujet primordial, il ne faut pas les laisser tomber.

La restauration est nécessaire, également pour des raisons sociales, car nous savons que des enfants viendront à l'école sans leur panier-repas.

Merci de m'avoir écoutée.

**M. Le PRÉSIDENT.** J'entends vos préoccupations. Je laisse M. Vallienne y répondre, en mettant un petit bémol. Les sujets évoqués seront inscrits à l'ordre du jour de la réunion de commission en visioconférence.



Certains collègues n'en faisant pas partie, peut-être pourrions-nous élargir la commission pour que ceux qui voudraient y participer puissent le faire. Qu'en pensez-vous, Monsieur Vallienne ?

**M. VALLIENNE**, Président de la commission. Je suis tout à fait d'accord, mais il ne faudrait pas non plus que nous soyons trop nombreux car nous rendrions le travail plus difficile. La commission compte dix ou onze membres ; nous pourrions la porter à vingt maximum. Je ne veux pas exclure certains collègues intéressés, mais pour un travail efficient, il est préférable d'être moins nombreux.

Madame Cozic-Guillaume, nous avons anticipé et non pas attendu le discours du Premier ministre en début de semaine pour organiser les expérimentations aux collèges Kennedy et du Vieux Colombiers. Je comprends le regret de Mme Heuzé et M. Leproust de n'avoir pas été prévenus, mais il s'agit, pour l'essentiel, de réunions techniques, auxquelles je n'ai moi-même pas assisté. Des préventionnistes des services départementaux et de l'Éducation nationale devaient intervenir sur des aspects très techniques. Les élus n'assistent pas forcément à ces réunions.

Madame Cozic-Guillaume, sur la difficulté en personnel, sachez que nous prolongeons cinquante contrats d'agent pour assurer l'ensemble des tâches. Nous verrons si ces cinquante contrats sont suffisants ou s'il faudra recourir à des contrats supplémentaires.

Nous avons répondu aux demandes de besoins en prêtant 110 tablettes et 50 ordinateurs. Nous allons resolliciter les principaux de collèges pour savoir s'il y a des manques. La question a été posée et *a priori* nous avons répondu aux demandes formulées.

Une nouvelle réunion aura lieu une réunion des principaux et gestionnaires. Nous ferons le point.

Monsieur Counil, je regrette avec vous le manque d'information. Nous venons d'apprendre en cours de route qu'une conférence est organisée par le Préfet et Mme Patricia Galeazzi. Peut-être les informations obtenues seront-elles utiles à notre commission et aux services pour travailler sur la réorganisation de la rentrée.

Monsieur Counil et Monsieur Chaudun, je partage les difficultés qui s'attachent aux élèves décrocheurs qui ont le moins suivi les cours prodigués via les connexions internet. Ce n'est pas de notre compétence mais nous allons voir avec les principaux si nous pouvons être une courroie de transmission auprès de la DASEN pour s'assurer que ces élèves puissent revenir dans le giron des collèges.

Concernant la restauration scolaire, relancer les circuits courts est une bonne idée. Nous en sommes tout à fait d'accord. Je vous rappelle que le Président a souhaité que nous trouvions 70 % de produits issus des circuits courts dans l'assiette des collégiens en 2021. Nos deux agents, Emmanuel Posson et Pascal Arnaud qui travaillent sur ces sujets sont en grande synergie avec les gestionnaires et les cuisiniers. Pour répondre à Mme Heuzé, je rappelle que nos cuisiniers dans les EHPAD achèvent leur mission en fin de semaine et seront à pied d'œuvre la semaine prochaine.

S'agissant des masques, nous attendons les informations de l'État. Normalement, c'est lui qui doit les fournir. Nous nous interrogerons pour savoir si nous devons les financer. Nous serons extrêmement attentifs et vigilants aux finances des collèges. Peut-être certaines rallonges seront-elles nécessaires et votées pour des achats de gel hydroalcoolique, de masques ou autres. Nous nous organiserons, ferons preuve de vigilance et serons à l'écoute des gestionnaires confrontés à des difficultés.

Étant encore maire, même si je n'ai pas souhaité me représenter après 37 ans de bons et loyaux services, Je partage l'inquiétude de Laurent Hubert. Nous sommes constitués en Sivos contrairement à la commune de Villaines-sous-Malicorne, ce qui n'est pas simple, car il y a le transport. Je partage votre inquiétude, cher collègue, qui est partagée par l'ensemble des collègues maires, dont certains autour de cette table. Nous sommes nombreux, en effet, à nous interroger sur la sécurité sanitaire dans les écoles primaires et maternelles. J'ai cru comprendre que la restauration scolaire n'y était pas obligatoire. S'agissant des collèges, je puis vous confirmer que nous l'assumerons sans difficulté, bien sûr, en suivant un protocole établi.

Au cours des premières semaines, nous accueillerons uniquement les classes de sixième et de cinquième. Un certain nombre de restaurants scolaires n'auront pas de difficultés à accueillir les élèves en appliquant les mesures de distanciation nécessaires entre collégiens. Pour les collèges où les salles de restaurants ne se révèlent pas suffisamment grandes, il sera procédé en deux temps ; dans ce cas, les salles seront désinfectées entre les deux services. C'est là un travail que nous allons étudier avec les gestionnaires et les principaux dans le cadre de la réunion de la commission.

Tous nos agents seront de retour le 11 mai et ils interviendront successivement dans chaque collège. Nous fournirons des masques à tous nos personnels.

Bien entendu, nous rembourserons aux familles les repas qui n'auront pas été pris. Il est difficile pour certaines familles d'assumer à la fois le repas à la maison et un repas au restaurant scolaire qui n'a pas été consommé.

Telles sont les grandes lignes de mes réponses. Bien des sujets restent à débattre, qui le seront lors de la commission mercredi, à 10 heures 30. Si certains d'entre vous souhaitent y participer, il serait utile que les groupes désignent les personnes susceptibles d'intervenir. Je vous propose un maximum de 18 personnes, sachant que je suis disposé à écouter tout le monde. Nous sommes prêts à assurer une rentrée dans un contexte de sécurité sanitaire à nos collégiens, car c'est important pour les familles. Je vous remercie.

**M. Le PRÉSIDENT.** Nous en sommes donc d'accord : nous élargissons la commission au maximum à 20 personnes.

Monsieur Grelier souhaite-t-il sur la responsabilité des élus ?

**M. GRELIER.** Hier, le Premier ministre a auditionné l'ensemble des associations représentatives des élus. L'Association des maires de France, par la voix de son directeur général, a fait savoir au Premier ministre la crainte de nombreux élus locaux sur l'engagement de leur responsabilité dans le cadre de la crise sanitaire. À cette occasion, a été évoquée la proposition de loi du sénateur Maurey, déposée sur le bureau du Sénat visant à exonérer pour partie de leurs responsabilités les élus qui viendraient à ne pas être en mesure de respecter à la lettre les préconisations de l'État en matière sanitaire. Le Premier ministre a donné un accord de principe à l'adoption de ce texte qui ne l'est pas encore à la date d'aujourd'hui.

Je profite d'avoir la parole pour revenir au propos de Mme Cantin sur les médecins. Actuellement, les cabinets de médecine générale sont assez peu mobilisés parce que les Sarthois sont confinés. Cela étant, les médecins craignent qu'au lendemain du déconfinement les consultations reprennent de plus belle. Il ne vous a pas échappé que le Gouvernement a choisi le lendemain du déconfinement pour confier aux médecins généralistes et aux professionnels libéraux le soin d'effectuer les dépistages du Covid-19. Nous craignons une embolisation des cabinets de médecine générale. Les patients, en attente de renouvellement de traitement, prendront rendez-vous. Quand les patients soupçonnés d'être porteurs du Covid-19 prendront rendez-vous pour se faire dépister auprès des médecins généralistes, nous risquons d'être confrontés à de grosses difficultés.

Le Département, la Région, les communes ont largement investi sur l'aspect sanitaire qui, originellement, ne relève pas de leur domaine de compétences. Peut-être devons-nous étudier comment les Départements et les Régions pourraient à l'avenir intervenir davantage dans le secteur médicosocial et dans le domaine sanitaire, pour peu qu'on les associe à la gouvernance de ces deux grands secteurs aux côtés de l'Etat et à l'intérieur des ARS.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je vous remercie de ces précisions.

La parole est à M. Boussard, Président de la Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable.

## Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

**M. BOUSSARD**, Président de la commission. J'interviendrai sur quelques points, dont certains sujets ont déjà été abordés.

Le monde agricole et ceux qui approvisionnent le collectif et la restauration sont frappés de plein fouet, à plus forte raison en cette période. L'élevage et le maraîchage sont particulièrement atteints.

À cet égard, deux sujets repris dans le rapport méritent toute notre attention. Il s'agit, d'une part, des difficultés de main-d'œuvre qui se feront sentir dès la préparation, la taille et l'éclaircissage et qui se poursuivront jusqu'aux récoltes en fin d'été ou à l'automne. En effet, la main-d'œuvre qui arrive habituellement des pays voisins ne viendra probablement pas cette année. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le rapport de mobiliser les bénéficiaires du RSA pour une activité temporaire, sur un trimestre. C'est une mesure de grande solidarité.

Pour en revenir aux producteurs, bien évidemment, de nouvelles organisations se mettent en place. Le Département l'a inscrit dans son rapport, il s'agit pour lui d'être un facilitateur en termes de communication, pour l'installation de plateformes numériques ou de *drives* à proximité de collèges ou d'établissements publics ayant des difficultés à remettre en route leur restauration collective en raison de la réglementation sanitaire ou éventuellement d'un manque de main-d'œuvre. Sur ces questions, le Département jouerait donc un rôle de facilitateur.

Par ailleurs, concernant le soutien aux associations qui sont en lien avec la Commission des Affaires économiques, il va de soi que les aides seront versées le plus rapidement possible, voire amendées favorablement, afin que ces associations puissent faire face aux difficultés qui, malheureusement, s'accroissent pendant cette période difficile. Je pense notamment à tout ce qui relève de l'approvisionnement, de la banque alimentaire, du soutien au secteur agricole et à la solidarité paysanne ou à d'autres besoins qui monteront en puissance dans les jours et les semaines qui viennent.

Une autre proposition, qui n'est pas neutre, a été évoquée par notre Président. Il s'agit du fonds territorial Résilience. Calculée sur la base de 2 euros par habitant, notre participation à ce fonds représente un budget de l'ordre de 1,2 million d'euros. Mais je n'oublie pas les suspensions d'échéances au Fonds sarthois d'avances remboursables puisqu'il est possible pour des structures qui avaient des avances à rembourser de décaler leurs échéances, ni notre volonté d'apporter un soutien aux TPE et aux autoentrepreneurs, grâce au Fonds de secours d'un million d'euros qui nous permet d'apporter une aide minimale de 500 euros, modulable en fonction du nombre de salariés ou d'entrepreneurs, selon qu'ils travaillent seuls ou en couple.

Je souhaite pour finir revenir sur un point essentiel : j'ose espérer que la prise de conscience des avantages de la proximité, tant pour les services, l'alimentation que pour le bien-être, se confirmeront après la crise actuelle, et ne se limiteront à cette période mais s'inscriront dans les esprits afin que chacun continue d'acheter français, de consommer local et de profiter de la proximité pour soutenir tous nos acteurs économiques. Il nous faut penser à nos commerces et nos artisans qui, pour nombreux d'entre eux, sont fermés et le seront encore ces prochaines semaines.

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci de ces précisions. Le fonds de soutien ouvert aux agriculteurs est, effectivement, un élément important de cette solidarité sur lequel nous sommes tous d'accord et vous avez eu raison de rappeler la valeur de la proximité et des circuits courts.

Je vous indique que Monique Nicolas Liberge est obligée de nous quitter pour un entretien téléphonique avec l'inspecteur d'académie.

J'ouvre le débat.

**M. DESMAZIÈRES.** Monsieur le Président, chers collègues, si le soutien d'urgence aux artisans, commerçants, TPE et autoentrepreneurs est primordial, je souhaiterais que notre réflexion aille au-delà. En effet, nous savons bien que la reprise sera particulièrement difficile pour de nombreux petits commerces et commerces de proximité des petites communes. Les restaurateurs, eux aussi, se retrouveront dans des situations extrêmement délicates. Durant une période, à mon avis, encore longue, toutes ces activités subiront de plein fouet une perte de chiffre d'affaires conséquente. Ce sera un élément central à prendre en compte. Nous évoquons depuis ce matin la solidarité dont nous devons faire preuve les uns envers les autres. Elle est essentielle sur le court terme, mais il importera également d'avoir une vision de moyen terme, voire de long terme, sur la situation de toutes nos entreprises.

Nous avons pris des mesures dont il faut se féliciter, comme le Fonds de résilience ou les reports d'échéances. Mais dans les semaines à venir, pour nombre de ces petites entreprises et petits commerces de proximité, y compris dans un environnement proche, au Mans ou en secteur péri-urbain, hormis les 1 500 euros de l'État et des mesures du Conseil départemental, nous aurons à gérer bien des difficultés. Il est donc essentiel de savoir ce qui se passe. Je le souligne souvent, nous avons perdu la compétence de l'emploi et du développement économique au profit de la Région, mais aujourd'hui, quand j'échange avec nombre d'artisans, de restaurateurs ou de petites entreprises, je constate que nous ne savons pas ce qui se passe. Nous avons perdu cette vision. Comment ces entreprises qui font appel à ces fonds de solidarité ou de résilience vivent-elles cette période ? Que se passe-t-il pour elles ? Avoir une vision claire de la situation du jour et pouvoir assurer un suivi dans les semaines et les mois à venir sera une condition essentielle de leur maintien. Je suis certain que si nous avons conservé cette compétence de l'emploi et du développement économique, ces questions auraient été un point central de nos échanges ce matin. Aujourd'hui, malheureusement, nous ne sommes plus informés et nous ne savons rien. Je pense ne pas être le seul à dire : je voudrais vraiment que nous puissions porter l'accent sur ce point.

**M. Le PRÉSIDENT.** Vous avez raison de le souligner. Nous sommes à nouveau confrontés à une conséquence de la loi NOTRe, qui nous a retiré cette compétence. Il nous faut donc la retrouver habilement, par d'autres voies. Nous partageons votre point de vue à ce sujet. De notre côté, nous continuons à travailler avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers afin de maintenir la vigilance nécessaire sur un certain nombre de dossiers, mais cela reste insuffisant. Il faudra faire preuve d'initiative en la matière, ce à quoi je suis tout à fait favorable.

**M. PETIT-LASSAY.** Sur la difficulté qui sera celle des petits commerçants, des artisans et des autoentrepreneurs, mon intervention va dans le même sens que celle de notre collègue Patrick Desmazières. Je ne reviens donc sur ses propos, je suis entièrement d'accord avec lui.

Ma question prolonge sa réflexion concernant le recensement des difficultés qui vont se faire jour. Puisque nous voyons passer un certain nombre de marchés publics devant la commission d'appel d'offres, serait-il possible d'avoir une idée, même approximative, des difficultés de certaines entreprises liées à la non-réalisation des engagements pris dans le cadre de ces marchés publics ? Si tel est le cas, cela aura un impact sur les chantiers en cours. En avons-nous une estimation, et comment remédier à ces difficultés en anticipant le plus possible ?

Puisque j'ai la parole, Monsieur le Président, j'en profite pour poser une question supplémentaire. Nous entendons parler de plus en plus de déconfinement, je voulais vous interroger sur celui des personnels départementaux et vous demander comment s'organisera le retour sur site et le travail en présentiel de nos agents.

**M. Le PRÉSIDENT.** Pour ce qui est du déconfinement de nos personnels, une nouvelle période de télétravail s'ouvre. Comme vous le savez, plus de la moitié de nos agents, quasiment 900 agents, sont en télétravail. À cet égard, je salue la performance de nos services d'avoir réussi à équiper et assurer le lien, grâce à l'informatique et au service des technologies, pour permettre la poursuite de l'activité du Département par le biais du télétravail. Cette formule prévaudra encore durant les deux ou trois prochaines semaines.

Pour les agents qui sont au contact, un protocole a été étudié qui s'appuie sur les masques, les gestes barrières et des équipements pour les lieux ouverts au public. L'ensemble du dispositif vous sera précisé dans les prochains jours.

La parole est à Mme Aubin, Présidente de la Commission Infrastructures, Développement numérique et Réseaux électriques.

## Commission Infrastructures, Développement numérique et Réseaux électriques

**Mme AUBIN**, Vice-présidente de la commission. Pour ce qui concerne la Commission Infrastructures, 12 % des effectifs ont travaillé pendant le confinement pour assurer les interventions d'urgence pour la veille qualifiée.

Nous reprendrons progressivement les travaux en régie, tels que le chauffage, le marquage, l'entretien des bords de route ainsi que quelques travaux structurants en accord avec les entreprises et dans le respect de toutes les règles sanitaires.

Concernant la préparation au passage des 90 km/h, nous n'avons toujours pas reçu l'avis favorable de la Préfecture, dont nous doutons quelque peu, mais nous verrons bien ce qu'il adviendra.

S'agissant de la protection de nos agents pour la reprise des travaux, nous ferons en sorte de respecter les règles imposées : masques, combinaisons, gants, blouses et tout ce qui est nécessaire pour assurer une protection maximale. Je sais que Frédéric Beauchef est en relation constante avec les syndicats à ce sujet. Se posera un problème de réorganisation de nos vestiaires pour nos agents avant et après les travaux quand ils descendent de leurs véhicules, mais aussi pour les personnes qui travaillent dans les bureaux de tous nos centres et du Parc.

Les travaux ont pris beaucoup de retard. Ils seront très impactés également par les mesures de protection des agents que nous serons obligés d'instaurer. Ils perdront notamment beaucoup de temps à s'habiller, à se déshabiller et à se laver les mains. Nous avons également un problème à régler dans nos véhicules parce que nos agents ne disposeront pas toujours des points d'eau à proximité. Nous devons peut-être installer des paravents transparents entre chacun d'entre eux et mettre à disposition du gel hydroalcoolique dans chaque véhicule avant qu'ils descendent.

J'espère avoir été suffisamment succincte, Monsieur le Président.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je vous remercie de cette présentation. Ce dossier nous occupera largement au cours des prochaines semaines. J'ai eu l'occasion de réunir par visioconférence les différentes entreprises travaillant dans le BTP et sur les routes. Les préconisations pour reprendre leur activité sont très lourdes. Nous prendrons notre part, mais de nombreux chantiers restent pour l'instant en suspens. Les 100 millions d'euros du Département sont attendus par les entreprises, plus encore cette année que les précédentes. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'inscrire 15 millions d'euros de dépenses en avance sur les chantiers, afin qu'elles disposent d'une trésorerie suffisante. Cela va dans le sens de notre soutien à l'activité économique.

La parole est à Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques, le numérique qui, grâce à notre réseau, nous permet l'organisation de cette réunion ce matin.

## Commission Développement numérique et Réseaux électriques

**Mme CRNKOVIC**, Présidente de la commission. Je tiens à mon tour, comme les intervenants précédents, à mettre en avant toutes les équipes de ma commission, au premier lieu desquelles Xavier Pissot, pour leur professionnalisme et le travail qu'elles ont accompli.

Certains chiffres ont déjà été livrés par le Président mais, pour que vous les ayez en tête, je vais les reprendre. Grâce à notre politique régulière d'acquisition de matériel, dès les toutes premières heures du confinement, nous avons pu mettre 700 personnes en télétravail, parce que nous disposions des matériels nécessaires.

Au cours du confinement, les équipes ont réussi à racheter 250 postes portables supplémentaires, portant à 950 le nombre de personnes en télétravail. En outre, grâce à l'installation du réseau de VPL, les équipes ont pu mettre leurs propres postes fixes à disposition d'une centaine d'agents. Ce sont donc plus d'un millier d'agents qui peuvent aujourd'hui faire du télétravail grâce au professionnalisme des équipes.

De plus, les équipes de la DSI ont longuement travaillé pour que nous soyons ensemble aujourd'hui. Elles nous ont formés, ont formé les agents à l'utilisation de nouveaux logiciels et applications. Une hotline a été mise en place, répondant en moyenne à plus de 200 appels journaliers. C'était très important également parce que cela a permis de maintenir le lien dans ces périodes durant lesquelles nous sommes moins en contact les uns avec les autres.

Par ailleurs, les services de Xavier Pissot préparent actuellement 50 ordinateurs fixes que nous avons récupérés. Ils étaient obsolètes, mais ils les remettent en état pour les structures de protection de l'enfance que nous comptons également équiper, comme cela a été dit précédemment. De même, nous sommes en train de préparer des tablettes pour les pouponnières. Comme vous pouvez le constater, ce service travaille vraiment tous azimuts. J'insiste sur le fait que, durant toute cette période, ils ont également dû œuvrer à la sécurisation des données. En travaillant de plus en plus « hors les murs », un véritable problème de sécurité se pose. Ils ont donc réfléchi et continuent de travailler sur le sujet. Merci à Xavier Pissot et toutes ses équipes !

Ma commission traite également des questions du numérique à proprement parler. Sarthe numérique a également abattu du travail. Je remercie Xavier Devisse parce que, quasi quotidiennement, je l'ai interrogé sur la maintenance et sur la continuité des services déployés avec la fibre. Chaque fois, Xavier Devisse a répondu dans les minutes qui suivaient, et le problème a été réglé.

Durant le confinement, Sarthe Numérique s'est plutôt occupée de la maintenance. Nous avons continué, avec notre prestataire Axione ou Sartel LTHD, à mener des études afin de poursuivre le déploiement de la fibre dès la fin du confinement.

Si nous ne l'avons pas déployée pendant la période de confinement, d'ores et déjà, six des treize entreprises qui travaillent avec nous sur le déploiement sont prêtes à reprendre dès le 11 mai. Nous espérons bien convaincre les autres car, grâce à la poursuite de nos études durant le confinement, douze nouvelles communes pourraient très rapidement, dès le début du déconfinement, être connectées à la fibre.

Dans le domaine des réseaux électriques, nous n'avons pu aller au-delà de la maintenance. Mais Mickaël Boueme m'a confirmé que tout le monde serait prêt à repartir dès le début du déconfinement.

Merci à toutes les équipes du Département, dont j'ai pu constater quotidiennement le professionnalisme. Même si vous l'aviez tous déjà fait, je tenais également à leur adresser un signe.

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci, Madame Crnkovic, mais peut-être pourriez-vous nous dire un mot du service départemental d'incendie et de secours, auprès duquel nous sommes très présents, mais vous plus particulièrement.

**Mme CRNKOVIC**, Présidente de la commission. Nous avons tenu des CHSCT réguliers avec les syndicats, en audio ou en visioconférence, pour que les choses soient bien calées. Le SDIS a eu la chance que le Département le dépanne en masques lorsqu'il a connu un petit souci. Prenant ma casquette de Vice-présidente du SDIS, je vous remercie donc, Monsieur Président.

Nous continuons de travailler, tant il est vrai que nous avons tenu une réunion de commission d'appel d'offres hier. Lydia Hamonou-Boiroux ainsi que Monique Nicolas Liberge y ont participé avec moi. Elle a permis d'entériner trois offres, l'une sur les travaux de restructuration du CIS de Mamers, l'autre sur l'acquisition de véhicules, et la plus grosse, sur les caméras de surveillance des feux d'espaces naturels.

**M. MARCHAND**. Vous avez rencontré les représentants d'Orange il y a quelque temps avant le confinement : où en sont-ils de leur planning d'équipement des communes équipées par le Département, mais qu'Orange ne dessert pas à ce jour ?

**Mme CRNKOVIC**, Présidente de la commission. Ils se sont d'abord dédouanés arguant que ce n'était pas de leur fait : ils ne trouvaient pas de société pour le faire et manquaient de main-d'œuvre. C'était là leur principale excuse. Nous leur avons mis un peu de pression, ils nous ont assuré qu'ils allaient avancer. Mais c'était avant la crise, vous pensez bien que depuis rien n'a bougé !

Je dois avouer toutefois que je suis souvent interrogée sur des lieux où Orange déploie son offre, alors qu'ils ne sont pas équipés de la fibre. En conséquence, cela ne fonctionne pas bien, les usagers se plaignent de pannes et Orange n'intervient pas, contrairement à nous. Sans vouloir me vanter, mais un peu tout de même, en cas de souci, nos services sont très réactifs. C'est bien moins vrai d'Orange, je puis le dire car j'en ai eu écho.

Nous avons mis la pression, mais je pense qu'il faudra les relancer. Je ne sais pas ce que vous en pensez, Monsieur le Président ?

**M. Le PRÉSIDENT**. Nous avons un problème avec Orange, ne serait-ce que sur les annonces qui ont été faites pour venir sur notre propre réseau départemental, qui existe et fonctionne bien. Les réponses des services d'Orange sont totalement décalées. Nous l'avons d'ailleurs signalé aux directeurs régional et départemental d'Orange. N'ayons pas peur des mots, ces annonces sont purement et simplement des mensonges. Ils n'ont pas la capacité de raccorder des abonnés qui souhaiteraient bénéficier de la fibre. C'est une vraie question. Si la situation ne s'arrange pas, nous le leur répéterons. Mais, comme vous, Monsieur Marchand, je suis inquiet.

**Mme CRNKOVIC**, Présidente de la commission. Nous avons tenu à leur dire, avec une certaine fermeté, qu'ils devaient cesser de mentir et arrêter de prétendre que les gens n'étaient pas éligibles à la fibre alors qu'en réalité, c'est parce qu'Orange n'accepte pas de se brancher à nos armoires ! Nous avons insisté sur ce point et j'espère qu'ils nous ont bien entendus.

**M. Le PRÉSIDENT**. Quoi qu'il en soit, nous aurons l'occasion d'y revenir malheureusement !

La parole est à Mme Véronique Rivron, Présidente de la Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur.



**Commission Attractivité du Département :**  
**Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**

**Mme RIVRON**, Présidente de la commission. Pour avoir moi-même dénoncé bien souvent la suppression des compétences, je souscris aux propos de Patrick Desmazières. La période que nous vivons montre, en effet, que la proximité est la façon d'apporter les meilleures réponses. Je l'ai signalé lors d'une conférence avec Mme la Ministre du Travail et lui ai demandé de redonner la compétence économique aux Départements. Comme vous le savez, des Départements auraient souhaité pouvoir accorder des aides, mais ils ont été retoqués par le contrôle de légalité. Je félicite les services et le Président d'avoir trouvé cette notion d'aide sociale, aide individuelle et non économique, aux personnes en grande difficulté. C'est important car le secteur que je vous présente pourrait être concerné, au premier chef le tourisme et la culture.

Une tribune est parue dans *Le Monde*, signée de différents intervenants, pour que les droits des intermittents du spectacle soient prolongés de plusieurs mois. À mon avis, il faut la soutenir car, si nous ne faisons rien, nombre d'entre eux basculeront dans le RSA et, dès lors, les finances départementales seront directement impactées. L'État doit prendre en compte tous ces intermittents et ces cessations.

Les grosses structures seront sans doute moins impactées. Il en est ainsi du festival d'Avignon, dont les subventions de 14 millions d'euros sont maintenues. Elles devraient pouvoir tirer plus facilement leur épingle du jeu que les petites structures qui animent nos territoires. Le Département a donc décidé de maintenir son budget de 7,38 millions d'euros et de verser les subventions. J'appelle votre attention sur le fait que ces dernières seront versées pour couvrir des dépenses de fonctionnement et non des animations, puisque celles-ci n'auront pas lieu. Si je prends pour exemple le circuit cycliste de la Sarthe, les dépenses engagées seront donc honorées mais, bien évidemment, celles qui n'ont pas été engagées ne seront pas versées. Vous comprendrez aisément qu'il faut aussi avoir une gestion économique de nos finances, et je pense que le Président de la Commission des finances y veillera.

Je voulais également en appeler à l'esprit civique de chacun. Vous êtes tous sur le terrain, vous connaissez les acteurs de vos territoires. Il ne faut pas manquer de signaler ceux qui sont en difficulté. Nous avons besoin de cette authenticité. J'ai envoyé dernièrement un article à ce sujet : en Allemagne, des personnes malveillantes ont voulu profiter des effets d'aubaine. Nous devons être vigilants, tous ensemble, à aider ceux qui en ont besoin contrairement à ceux qui ont les moyens de se débrouiller. Je pourrais citer en exemple les personnes qui ont maintenu le salaire de leur assistant maternel, considérant que, dans la mesure où eux-mêmes continuaient de percevoir des revenus, c'était aussi un engagement citoyen. J'espère donc que tous autant que nous sommes sauront faire acte de citoyenneté quand nous avons la chance de conserver nos revenus, ce qui a été le cas des agents de nos services.

Je tiens également à féliciter les services du Conseil départemental pour leur agilité lorsqu'il s'est agi, du jour au lendemain, de basculer en télétravail. Sarthe Tourisme l'a fait très rapidement. Son directeur Jean-Jacques Foignet et son sous-directeur Benoît Le Quément ont installé les postes indispensables à leur domicile, ce qui a permis à Sarthe Tourisme de travailler à 100 %.

De même, nous avons installé en urgence des cellules Covid-19 dans les domaines de la culture, le sport ou le tourisme pour rester au plus près des acteurs, les aider dans leurs démarches, que ce soit auprès du fonds Résilience ou du fonds d'aide de l'État.

En lien avec la Métropole, le Département lancera un plan de soutien au tourisme. Une campagne se déroulera sur notre territoire pour inciter les Sarthois à visiter les sites touristiques sarthois puisque, dans un premier temps, il ne sera pas possible de franchir un cercle supérieur à 100 kilomètres. On peut aussi se détendre en Sarthe. Tous les ans, des personnes viennent y passer leurs vacances. Il faut actionner nos réseaux afin que nos campings, nos animateurs, nos artisans, nos restaurateurs puissent obtenir quelques subsides, au moins en fin de saison car je pense que celle-ci ne démarrera très tôt.

Une action a été menée pour donner la possibilité aux acteurs du tourisme d'avoir un peu de trésorerie : lorsque vous êtes destinataires du mail « Je soutiens le tourisme en Sarthe », vous pouvez acheter des prestations que vous pourrez consommer jusqu'en décembre 2021. Vous pouvez donc solliciter vos proches ou inciter tous ceux que vous rencontrez, par visioconférence par exemple, à acheter des prestations touristiques. À ce jour, plus de 80 prestataires sont concernés.

Tout le monde s'interroge sur ce que sera la reprise de la consommation. Nous enregistrons une chute historique de 17,9 % de la consommation des ménages en mars. Pour favoriser la reprise, il faudra inciter les consommateurs. Le déconfinement sera plus difficile que le confinement. Ce dernier a été très anxiogène et nous avons pris des habitudes. Aurons-nous la capacité de repartir facilement, d'aller faire des courses, d'aller dans les restaurants lorsqu'ils rouvriront ? Ce sont des habitudes qu'il faudra retrouver pour soutenir la consommation.

À cette fin, une autre campagne d'attractivité sera également développée par le Président, par Sarthe Tourisme et les services du Département. Il s'agira, dans une seconde étape, de faire passer le message que la Sarthe est une terre d'accueil où il fait bon vivre et favoriser le déplacement des populations enfermées dans les villes, qui sont plus impactées et qui auront sans doute envie de venir dans nos territoires pour profiter de la campagne et de sa qualité de vie.

Voilà, Monsieur le Président, ce que nous pensons mettre en place, grâce aux 7 millions d'euros de soutien à nos trois filières que sont le tourisme, le sport et la culture.

Nos services sont également attentifs et à l'écoute. Nous prenons quotidiennement contact les uns avec les autres. Nous tenons un tableau de bord et nous serons, comme le disait Patrick Desmazières, très vigilants pour que, dans la reprise, le moins possible de personnes restent sur le bord du chemin.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous remercie, Madame Rivron, de cette présentation limitée en raison du temps imparti et d'avoir évoqué un certain nombre de sujets qui illustrent l'implication du Département en matière de culture, mais peut-être pourriez-vous nous dire un mot de Sarthe Lecture et de la MédiaBox, qui semble avoir bien fonctionné.

Le débat est ouvert.

**Mme HEUZÉ.** Merci pour ce temps, même court, consacré à la culture. Parmi les personnes en détresse, on oublie de citer les acteurs culturels et les artistes et, plus généralement, le spectacle vivant. Pour eux, le déconfinement n'est pas à venir, il n'en est pas encore question. Leurs spectacles sont annulés les uns après les autres. Ils commencent à être en détresse financière, même si le chômage partiel et le statut d'intermittent ont été prorogés et il est surtout très pénible pour eux de n'avoir aucune visibilité, non seulement à court terme mais aussi à long terme. Les répétitions n'ont pas lieu, les projets ne sont pas engagés.

Je voulais remercier le Département d'avoir pris en considération les demandes de subventions, de les avoir honorées et même versées. La situation de la pratique amateur est déjà difficile mais, outre le fait que de nombreux pratiquants amateurs permettent l'engagement de professionnels, la pratique professionnelle elle-même est réellement en danger.

Qu'en est-il actuellement du Centre culturel de la Sarthe ? Je ne parle pas des festivals annulés ou reportés à l'année prochaine, mais de la situation de nos agents salariés. Ils sont, me semble-t-il, au nombre de quinze. Sont-ils en télétravail ou au chômage ? Qu'est-il envisagé pour eux ? Durant le déconfinement, les grands musées ne peuvent pas rouvrir, mais qu'en est-il des petits musées ? L'Abbaye royale de l'Épau compte-t-elle parmi les petits musées ?

Véronique Rivron a très justement dit que nous avons un devoir citoyen à remplir. Si les associations locales qui promeuvent la culture peuvent aider les professionnels et les salariés même si les projets n'ont pas lieu, ce sera une bonne chose. Je m'en fais le porte-parole.

**Mme HAMONOU-BOIROUX.** En introduction, même si ce n'est pas très original, je voudrais saluer les agents des collectivités, ceux du Département mais aussi ceux des autres collectivités, de nos mairies entre autres, qui ont été très présents pendant cette période, et ont su travailler tous ensemble. Nous allons aussi, si vous en êtes d'accord, délivrer un satisfecit à tous les élus sur le terrain. Tous autant que nous sommes, que nous soyons élus départementaux ou municipaux, nous avons répondu présents. Je tenais à le souligner. On peut parfois faire dans l'autosatisfaction !

Ma première réflexion sera politique, au sens noble du terme. Nous avons à nouveau pu constater un désengagement total de l'État : on nous renvoie toutes les responsabilités, on nous livre très peu d'informations et l'on nous demande d'organiser les rentrées scolaires et le déconfinement. Aussi, je voudrais m'adresser aux collègues de cette instance qui siègent dans des associations comme l'Association des Départements de France ou celle des Maires de France. Je sais que vous êtes quelques-uns à y siéger. Dans la mesure où il nous a été demandé autant d'engagements qui ont généré des dépenses, ne pourriez-vous pas réclamer l'abandon des 1,2 % au titre de la contractualisation entre l'État et les collectivités ? Ce serait un geste intéressant de la part de nos gouvernants. J'émetts donc le souhait que vous puissiez poser la question dans les associations d'élus au sein desquelles vous siégez.

Par ailleurs, je pensais qu'un point serait fait sur le RSA et le logement, mais j'ai cru comprendre que nous passerions ensuite directement à la commission des finances. Je me permets donc de poser maintenant mes interrogations à ce sujet.

Le maintien des droits aux allocataires RSA qui entrent dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire votée à la mi-mars générera très certainement des indus. Certes, le Département devra se les faire rembourser par la suite, mais je souhaiterais qu'un regard personnalisé soit porté sur ce remboursement, car il ne s'agira pas de mettre encore plus en difficulté les concitoyens les plus démunis. Parfois, il n'est pas très aisé de rembourser un indu. Cet indu doit être remboursé, je l'ai dit et j'y insiste. Mais peut-être porter un regard particulier sur la façon dont il sera réclaté aux allocataires du RSA serait-il utile.

Pour ce qui est de la culture et du tourisme, comme Mme Heuzé, je pense que nous devons porter un regard attentif sur les acteurs locaux de la culture. Il nous faudra être inventifs et peut-être leur demander de penser à organiser de petites animations. Quand je dis « petites », ce n'est absolument pas péjoratif mais nous voyons bien que, dans un premier temps, les grands rassemblements ne seront pas autorisés. C'est pourquoi il serait sans doute préférable d'organiser des festivals de plus petite envergure, accueillant moins de spectateurs. Notre territoire sait compter sur des acteurs qui en sont capables.

Enfin, en ce qui concerne le tourisme, nous devons, bien évidemment vanter les attraits de notre Département. Je le dis toujours, que ce soit à Sarthe Tourisme ou devant cette Assemblée, nous les premiers, nous devons en dire du bien et inciter ne serait-ce que les Sarthois à y rester. En période de confinement, je le sais bien, nous avons tous envie de nous évader, mais nous devons être présents aux côtés de nos acteurs locaux, culturels et touristiques pour inventer de nouvelles façons d'être ensemble. Je salue toutes les actions qui ont été menées en ce sens et le travail accompli par Sarthe Culture et Sarthe Tourisme dans cette période si compliquée.

**M. Le PRÉSIDENT.** La parole est à Mme Pédoya.

**Mme PÉDOYA.** Je ne peux que m'associer aux remerciements adressés au Département, plus largement sur la façon dont le Département et la Ville travaillent ensemble. Je sais, Monsieur le Président, que vous avez échangé avec le maire du Mans et, en cette période, il me semble que nous devons penser « collectivités » au sens large : Région, Département et Ville. C'est sans doute l'aspect le plus important pour veiller au bien-être aux habitants du département, de ses villes et de la région.

Je ne reviendrai pas sur les propos des uns et des autres sur lesquels nous sommes tous d'accord, mais je tenais à signaler à Véronique Rivron que nous sommes entièrement d'accord avec son propos et que nous nous attachons avec le maire du Mans à mettre en place la meilleure façon de travailler pour proposer aux Manceaux et aux Sarthois la vision la plus originale possible de notre Département. C'est tout à fait possible, nous avons des richesses qui sont plus ou moins bien connues et plus ou moins bien exploitées. Il est vrai que l'on a toujours tendance à aller voir ailleurs, alors que des lieux passionnants sont à découvrir dans la Sarthe. Avec le service Tourisme de la Ville du Mans, nous sommes en train de réfléchir à des circuits et des parcours qui dépasseraient les limites de la ville. J'aurai l'occasion d'en reparler très prochainement avec Véronique Rivron.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette réunion très largement ouverte aux avis des uns et des autres.

**Mme RIVRON**, Présidente de la commission. Monsieur le Président, j'ai omis de vous parler de la plateforme MediaBox, mais le détail figurait dans le rapport. C'est un vrai succès. Il s'agit d'un outil très suivi et apprécié. Certains ont eu l'occasion de découvrir des fonctions, comme celle de formation.

Pour ce qui est de Sarthe Culture, nous sommes en contact permanent. Il est difficile de prévoir et d'avancer à l'heure actuelle. Je pourrais d'ailleurs vous communiquer à ce sujet un webinaire de HEC, qui explique combien il est compliqué de prendre des décisions à l'heure actuelle. Nous faisons un pas en avant, un pas en arrière.

Ainsi, par exemple, nous avons commencé par vouloir utiliser les procédures de chômage technique pour ces salariés, mais les salariés des EPIC ne sont plus considérés comme ayant la possibilité de se mettre au chômage. C'est nous qui en avons informé les services de la préfecture de la Sarthe qui, dans un premier temps, nous avait accordé ce chômage. Donc, personne ne sera au chômage, les salaires seront maintenus. Cela signifie aussi que les salariés doivent être impliqués. C'est plus compliqué pour ceux qui sont à l'accueil du public. Mais d'ores et déjà, ils travaillent afin d'être en mesure d'accueillir les visiteurs puisque nous pensons ouvrir au mois de juin les petits musées et les petits sites qui reçoivent moins de 5 000 personnes. Les services sont donc en train d'étudier toutes les possibilités afin de mettre en place les gestes barrières.

Durant la saison estivale, pour rester positifs, nous pensons organiser des expositions photographiques, en extérieur uniquement. Nous ne donnerons pas accès aux étages en raison des gestes barrières à respecter, mais il sera possible de se promener. Nous envisageons également d'organiser cinq petits concerts, avec la sélection dans les conservatoires, que nous avons proposée lors de la réunion de Sarthe Culture, des quatuors devant une centaine de personnes, en respectant là encore les gestes barrières.

Nous envisageons également de travailler avec Teriaki pour continuer à proposer, le dernier week-end d'août, des animations en extérieur, en posant des jauges de nombre et dans le respect de toutes les contraintes qui s'imposent. Nous ne savons pas, pour l'instant, si les Journées du Patrimoine ou de la Science seront maintenues. Les Rendez-vous aux jardins sont reportés. Nous essaierons malgré tout de maintenir une activité. Il est également proposé que le parc soit en libre accès au cours de l'été afin de pouvoir s'y promener, mais il y aura forcément des obligations de nombre à respecter. Les équipes, très dynamiques, y travaillent. Michel Galvane et ses équipes réalisent un travail remarquable, tant à la culture qu'au sport. Je signale également les chefs de service, Bertrand Séchet et Renaud Vasseur, qui sont très disponibles et très présents auprès de l'ensemble des acteurs, sans oublier Nicolas Glinche qui s'occupe du sport.

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci de ces précisions, auxquelles nous souscrivons. J'ajoute que nous sommes très heureux des relations que nous entretenons avec la Ville du Mans avec laquelle, comme le rappelait également M. Calippe, nous avons travaillé. S'il est un moment où il faut se serrer les coudes, c'est bien celui-là, j'en suis convaincu.

**M. CHEVALLIER.** Mon propos concerne le RSA. Les conversations ont tourné autour de cette question, ce qui est bien normal compte tenu des circonstances actuelles. Comme vous l'avez vu, le Gouvernement a pris des mesures pour accorder des aides complémentaires, *via* les Départements. Un assouplissement a été consenti puisque les aides pouvaient être reconduites, même sans déclaration. Comme le disait Lydia Hamonou-

Boiroux, cela peut induire quelques indus, mais nous serons attentifs lorsque nous sortirons du confinement à gérer cette question avec humanité et intelligence. Comme le disait Yves Calippe, il faut aussi prévoir l'après et il nous faudra éventuellement adapter nos budgets pour répondre à la réalité qui s'imposera alors à tous.

Enfin, au titre du logement, nous sommes en contact avec tous les bailleurs sociaux concernant les loyers impayés qui pourraient être plus nombreux. Nous avons des échanges avec eux afin de gérer tout cela. Un point sera fait à la fin du mois, ou au début du mois prochain.

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci, Monsieur Chevallier, pour la présentation rapide de ces deux éléments essentiels.

Avant de soumettre au vote le plan de soutien, je vais laisser la parole à M. Lorne, Président de la Commission Finances, Ressources et Administration générale.

Il vous sera proposé de m'autoriser à signer la convention avec la Présidente de la Région sur le fonds Résilience, de donner votre accord sur la participation du Département à l'achat des masques par les communes dans le cadre de la commande groupée du Département.

Quant au 1,2 % évoqué par Mme Hamonou-Boiroux, pour 2020, l'État semble avoir couché les pouces, mais nous ne sommes pas assurés de ses dotations au titre de 2020, nous ignorons encore s'il réduira notre marge de manœuvre et s'il nous imposera une nouvelle limite. Cette incertitude demeure et pèse sur la préparation de notre budget. Nous aurons l'occasion d'y revenir pour le budget de 2021.

Merci à tous de votre participation.

## Commission Finances, Ressources et Administration générale

### PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

(Rapport n° 4)

**M. LORNE**, rapporteur. Les dépenses nouvelles s'élèvent à 19,5 millions d'euros, soit 3,1 % du budget voté. Au titre du fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2,33 millions d'euros, dont 1 million d'euros pour le fonds de secours ; 50 000 euros au titre de l'ouverture de Médiabox, 50 000 euros au titre du plan de communication pour le tourisme en Sarthe ; 30 000 euros au titre du soutien social aux agriculteurs ; 1,20 million d'euros au titre des dépenses imprévues.

Après prise en compte de la décision modificative, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 483,6 M€ et les recettes à 524,9 M€, soit un taux d'épargne de 7,6 %, en diminution par rapport au BP 2020 qui enregistrait un taux de 8,0 %.

S'agissant de l'investissement, en crédits de paiement, en dépenses, 17,21 M€ de crédits supplémentaires sont inscrits, correspondant aux mouvements suivants : 15,0 M€ au titre des avances dans le cadre du plan de soutien, 1,2 M€ au titre de la participation du Département au Fonds territorial, 0,01 M€ au titre de la participation au financement de smartphones en EHPAD, 1 M€ au titre des dépenses imprévues.

Cette décision modificative intègre par ailleurs des ajustements des autorisations de programme à hauteur de 19,5 M€, portant à 68,7 M€ le montant d'emprunt autorisé pour 2020, mais je vous rassure, les comptes administratifs 2019 feront apparaître un excédent cumulé de 27 M€ qui diminuera d'autant les emprunts nécessaires à l'équilibre budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 483,6 M€, soit une progression de 0,5 %.

Les recettes de fonctionnement restent identiques à celles du BP à hauteur de 527,4 M€.

L'épargne brute diminuera légèrement de 43,6 M€ à 41,3 M€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 118,8 M€, en progression de 16,9 %.

Les remboursements du capital des emprunts s'élèveront à 25,9 M€.

Pour financer ces investissements, l'épargne brute s'élèvera à 41,3 M€, les recettes propres d'investissement à 34,7 M€ et les emprunts d'équilibre à 68,7 M€, modulo le report des excédents cumulé des exercices précédents que nous intégrerons du BS.

En recettes, seule l'autorisation budgétaire d'emprunt entre en ligne de compte. Il y a lieu de procéder à des ajustements de programme à hauteur de 16,01 M€, dont 15 M€ au titre des avances dans le cadre du plan de soutien, 10 000 € au titre de la participation au financement de smartphones en EHPAD et 1 M€ au titre des dépenses imprévues.

Cette DM intègre l'ensemble du plan de soutien que nous avons évoqué.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je vous remercie.

J'ai bien conscience que la forme de cette séance est un peu contraignante quant à la prise de parole, mais c'est une première, il faut que nous en prenions l'habitude, mais c'est une bonne façon de procéder pour poursuivre l'activité du Département.

Je vous ai indiqué les précisions que je souhaitais apporter au libellé du Plan de soutien départemental s'agissant de la convention avec la Présidente de la Région sur le fonds Résilience et sur la participation du Département à l'achat des masques par les communes dans le cadre de la commande groupée du Département.

Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la décision modificative n° 1. *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'ordre du jour étant épuisé, je remercie nos services d'avoir permis de réunir l'ensemble des Conseillers départementaux qui sont restés tout au long de la séance. Je remercie M. Beauchef qui nous a rejoints en cours de réunion.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre contribution au débat et de votre soutien unanime à ce plan que j'ai souhaité mettre en œuvre pour le Département dans les délais les plus brefs. La réunion de la Commission permanente nous avait déjà permis d'étudier un certain nombre de dossiers. Les services ont continué à travailler de manière régulière et très dense. Certains ont même dépassé très largement leurs quotas d'heures. Je les félicite et les remercie à nouveau en votre nom à tous.

La période qui s'ouvre ne sera pas plus simple. J'ai l'intention de continuer à prendre des initiatives afin que nos concitoyens soient accompagnés au mieux et que chacun d'entre vous puisse disposer des informations nécessaires. N'hésitez pas à me solliciter ou à solliciter nos collègues sur les questions qui vous intéressent, ainsi qu'il en a été pour la Commission Réussite éducative. Les Présidents de commission sont à votre disposition pour ce faire, le Président du Département également.

Merci à ceux qui ont suivi les débats en direct.

Je vous souhaite une bonne journée et surtout portez-vous bien ! À très bientôt !

Je lève la séance.

*La séance est levée à 13 heures 10.*

La secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Véronique CANTIN



M. Dominique Le MÈNER

